

---

# *La Vraie Messe Sacramentelle Catholique de désir*

---

Lettre strictement confidentielle

20/10/2008

Le petit cénacle

---

# *La vraie Messe Sacramentelle Catholique de désir*

---

*Son principe*

*Ses modalités*

*Son indispensabilité*

*Sa divulgation*

*Devise :*

*À l'opposé de Sodome et Gomorrhe n'en resterait-il qu'un pour appeler Jésus-Christ, l'humanité pourrait encore être sauvée dans la grâce.*

*Lettre strictement confidentielle.*

Cher ami,

Vous m'avez demandé de bien vouloir vous informer par écrit sur la façon dont notre petit groupe arrive à célébrer la messe dominicale, en vue de la préparation d'un livret de conseils à cette fin.

Je passe sur les raisons qui nous ont incités à agir ainsi ; vous les connaissez aussi bien que moi, sinon plus.

En réponse donc, nous sommes quelques amis à nous réunir les Dimanches et Jours Fériés dans nos locaux pour y célébrer la messe de toujours, sans prêtre, toute fois, régulièrement ordonné.

À cela, nous n'éprouvons aucune difficulté. Tout est simple et facile à notre avis et suivant notre expérience :

### Nous partons du principe religieux qu'avec Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est avant tout l'intention qui prévaut, en cas de nécessité, de cas fortuit ou de force majeure.

Par exemple, une intention arrêtée de concupiscence équivaut à un péché consommé.

De même, dans le cas où le Baptême ne peut être célébré par un prêtre valide, tout catholique peut le remplacer et le simple désir des postulants y supplée et dispense le sacrement dans les mêmes conditions.

En cas de nécessité, ce principe peut s'appliquer à tous les Sacrements ou sacramentaux, messe, confession, extrême-onction, confirmation, eau bénite, bénédiction, etc. avec les mêmes effets qu'à l'ordinaire normal.

En conséquence, sur un autel spécialement aménagé et abondamment fleuri, où se dressent crucifix, saintes statuettes, cierges allumés, reliques, rosaires et chapelets, symboles de nos prières, rangés en forme de cœur, sculptures religieuses et autres objets de même destination, nous célébrons, en lisant, chacun, les parties de la messe à tour de rôle, y progressant ainsi, **nous n'oublions pas que le fondement de la messe repose sur le désir de chacun pour obtenir l'union collective "*cor sinum et anima una*" de cette solennité.** Le texte, en latin, est lu dans le Dom Lefebvre, le Feder ou le Clervaux. Bien entendu, dans l'ordinaire de la messe, nous interpolons les parties nécessaires de celle du jour.

Nous respectons même le temporel et le sanctoral des usages locaux de la Région grâce à un vieux paroissien de celle-ci, que je viens de bien restaurer.

Nous n'allons pas cependant jusqu'à communier matériellement dans cette messe sacramentelle de désir, n'oubliant pas, chacun, que nous sommes seulement prêtres de désir à titre seulement provisoire et non régulièrement ordonnés. Car nous estimons tous, du moins jusqu'à plus amples informations qu'une communion matérielle, avec distribution d'hostie, ressemblerait par trop à une messe sacramentelle tout court, et donc, par délicatesse respectueuse pour cette dernière, il vaut mieux tout de même éviter la confusion entre elles. Une messe sacramentelle de désir doit garder sa spécificité de nécessité, son fondement de pur désir, d'autant que ses effets bénéfiques seront les mêmes sans la communion matérielle, qu'avec une messe normale, si Dieu le Père veut bien l'agréer. C'est d'ailleurs l'indispensabilité de cet agrément qui nous donne le juste courage, je crois, dans notre humblesse humaine, d'oser célébrer nous même, ce sacrement de désir. Mais nous distinguons la **messe sacramentelle de désir**, de la sainte communion spirituelle sans messe.

Saint Alphonse de Liguori a écrit que celle-ci répétée maintes fois valait la sacramentelle, comme plusieurs pièces d'argent valent une pièce d'or. La Messe Sacramentelle de Désir vaut à elle seule la pièce d'or, c'est-à-dire la sacramentelle tout court. L'utilité d'une communion effectivement matérielle ne s'imposant donc pas, mais nous ne la pratiquons pas non plus pour ne pas garder cette pratique de la messe de désir au cas où la nécessité invoquée cesserait et où il serait alors possible, et même obligatoire, d'assister, dans des conditions normales, à des messes de prêtres valides Catholiques comme au bon vieux temps.

Nous nous abstenons de cette communion matérielle dans une messe de désir, aussi par respect pour l'ordination des prêtres valides d'antan ou des temps heureux qui reviendront, car la messe doit être célébrée par un prêtre, fut-il de simple désir, **car l'ordination est aussi un sacrement désirable comme les autres.**

Au sujet des homélies ou sermons d'usages, nous écoutons avec beaucoup d'intérêt et de fidélité les sermons de Monsieur l'abbé Marchiset de Mouthier Hautes-Pierres dans le Doubs. Ces sermons sont enregistrés le dimanche qui précède celui où nous les écoutons. L'un d'entre-nous aimerait aussi pouvoir les visionner, en raison, de plus, de leur profonde et utile analyse de l'actualité.

Nous lisons aussi les homélies du chanoine Emmanuel Marbeau, ancien curé, vers 1905, de St Honoré d'Eylau à Paris. Elles sont souvent inspirées de Bossuet ou de St Augustin.

Avant la messe, nous avons pris la précaution de nous **confesser par désir** et de réciter les prières pénitentielles amnistiantes de Marie-Marthe Chambon<sup>1</sup> et autres oraisons liturgiques pour nous y présenter dans l'état le moins peccamineux possible. Nous **communions de désir** agenouillés, dans un profond recueillement silencieux, à l'instar de la communion sacramentelle normale.

Et pour bien distinguer cette **communion sacramentelle de désir** de la communion spirituelle, nous récitons ensuite l'acte de communion spirituelle du "**TRÉSOR**"<sup>2</sup>. Cet acte<sup>1</sup> est imprimé à la page 65 du livret "**TRÉSOR**", lui-même destiné à l'édification des Sœurs Visitandines. Cet acte plaît beaucoup. Nous tenons, en effet, à distinguer la **communion de désir** des deux autres<sup>3</sup> : la spirituelle sans messe et la sacramentelle normale par prêtre validement ordonné, car il faut prévoir que la situation actuelle pouvant encore durer longtemps, les **fidèles de désir**, par trop habitués, d'une manière invétérée depuis des lustres donc, à leur messe sacramentelle de désir, seulement valable en cas de nécessité, finiraient par s'y attacher définitivement et ne tiendraient plus à retourner à la messe sacerdotale d'un prêtre bien ordonné si cela devenait possible par la suite.

Après la messe, volontiers, nous récitons, pour terminer, de belles prières jusqu'au début de l'après-midi, puisque nous la célébrons le matin.

Voici plusieurs années que nous agissons ainsi. Nous croyons bien faire. Pourtant, toute suggestion utile sera toujours la bienvenue.

---

<sup>1</sup> NN Sœur Marie-Marthe Chambon de la Visitation Ste-Marie de Chambéry et les saintes plaies de N.-S. J.-C. Paris, Monastère de la Visitation, 1931.

<sup>2</sup> AMOUR ET RÉPARATION – TRÉSOR de prières et de pratique réparatrices recueillies ou composées par le R.P. André PRÉVOST, S.C.J. – Procure des Prêtres du Sacré-Cœur, Bavay (Nord) – Imprimatur Bruxelles, 3 déc. 1921, Arras 1<sup>er</sup> août 1932, Bruges 21 fév. 1933

<sup>3</sup> **La communion de désir est une communion sacramentelle** faite pendant la messe sacramentelle de désir et au même titre que la sacramentelle normale ne peut donc être faite qu'une seule fois par jour, alors que la communion spirituelle peut être faite aussi souvent que l'âme le désire.

Nous savons aussi que Dieu le Père, dans son infinie clémence, nous pardonnera toutes nos fautes involontaires ou d'ignorance eu égard à notre bénévolence, ignorante elle aussi.

Un ancien séminariste de la Fraternité de la Transfiguration nous rejoindra peut-être bientôt. Un autre ancien séminariste de l'Institut *Mater Boni Consilii* fait déjà parti de notre groupe.

## En conclusion,

---

je ne puis que vous encourager vivement à composer et à publier un livret qui explique, divulgue et légitime la pratique facile et courante, voire habituelle, des **Sacrements de Désir**, en particulier la messe, pour le saint bénéfice des âmes, et leur salut éternel, en notre tragique période apocalyptique. Votre projet ressort d'autant salvifique que la généralité en ignore la possibilité et que l'infime minorité ne veut pas y croire ou peu, car ceux qui avaient en charge de l'enseigner l'on négligée ou occultée, avec pour résultat la croyance erronée en leur fausse ou nocive indispensabilité. Moi-même, j'avais déploré la cruelle et totale absence d'un livret tel que vous le projetez ; car ce vide concourt à la DÉCHRISTIANISATION qui angoisse notre amour sincère pour tous nos prochains. Bien entendu, ce **comportement de désir** n'est permis, comme il a été répété ci-dessus, qu'en cas de nécessité. Mais si louables soient vos efforts, ils se heurteront souvent à l'incroyable idolâtrie humaine, dont a si bien parlé le saint Curé d'Ars.

En l'occurrence, elle sera surtout vestimentaire, c'est-à-dire soutanesque sur cintre, de sorte que vous aurez intérêt à présenter le fascicule, sous la forme découpée dans le carton d'un homme en soutane.

Les idolâtres s'écriront : "Qui vous autorise à célébrer une messe sans prêtre ordonné ?"

La réponse : "Qui l'interdit, alors que la saine et droite sagesse y pousse et que tout le conseille ?"

Notre Seigneur Jésus-Christ veut le plus de messe sur la terre. La généralité des prêtres tombe sous la Bulle du pape Paul IV. Devant la nécessité absolue contemporaine, beaucoup de nos Saints du passé, consultés sur Internet, conseillent, comme à leur époque, une religion catholique devenue, par la force, individuelle, personnelle, faute de mieux, et même "domestique" suivant l'heureux mot de Monseigneur de Marbeuf, archevêque de Lyon. Ce n'est pas parce que cette possibilité de célébrer la messe de toujours chez-soi nous a été cachée, qu'il nous est interdit de la découvrir et de la pratiquer, bien au contraire. Dieu sera certainement très sensible à notre volonté active de le rechercher partout où l'on veut nous le cacher. D'autre part, l'absence de structure de notre pratique religieuse non collective est le seul moyen de nous conserver en notre Foi Catholique, car toute structure en ce sens serait immédiatement infiltrée et détruite, comme nous pouvons le constater de visu de nos jours, avec une régularité qui frise l'automatisme métronomique.

Au surplus, les grands Saints évoqués, qui se sont prononcés sur le sujet, l'ont fait surtout à l'époque révolutionnaire de 1789, où beaucoup de prêtres sont devenus "jureurs" sur la constitution, mais où beaucoup aussi, réfractaires ou clandestins, ont tenu bon malgré la menace de mort qui pesait sur leur tête avec la guillotine, dite "rasoir national". Ces derniers célébraient des messes sacramentelles valides.

C'est pourquoi ces Saints ont abondé dans le sens des conseils de Monseigneur de Marbeuf, mais sans insister davantage, en frôlant plutôt le sujet, qui à notre époque de l'an 2000, a besoin d'être précisé et détaillé, mais ces mêmes Saints ont tous donné le même avis sur le sujet que Monseigneur de Marbeuf, et ce, avec beaucoup aussi d'amour, de poésie et de charme spirituels que l'on peut retrouver facilement sur Internet.

Nos messes sont agrémentées d'un arrière-fond de musique religieuse d'orgue.

A leur fin, nous sommes pour le moins heureux d'avoir évité les invalidités, les excommunications, d'avoir évité les fausses messes, sans transsubstantiation ni grâces, car toutes deux sont indétachables l'une de l'autre, et aussi d'avoir bien appliqué la Bulle de Paul IV, reprise par des codes subséquents, comme d'avoir bien respecté la spécificité de la messe d'intention comparée à la messe sacramentelle valide par prêtre ordonné, ou aux autres messes, dites "simulées" par prêtres illicites ou dégradés, par faux prêtres ou par laïcs ou des messes de dérision et sacrilèges, toutes dites messes noires, toutes interdites.

J'espère que cette très modeste étude vous sera tant soit peu utile.

Je me tiens à votre entière disposition pour toute information supplémentaire ou pour tout complément d'explication sur des points délicats.

Je souhaite aussi beaucoup de publicité et de succès à votre livret de conseils en projet, en raison de son indispensabilité dans la situation actuelle, pour conserver "le petit troupeau" intact aux fins précises de la devise de la page de garde.

Croyez, Cher ami, à nos pensées les meilleures.

#### NOTA BENE

*Pour toutes les raisons que vous comprendrez bien, ma présente lettre doit rester strictement confidentielle.*

*D'autre part, j'ajoute qu'elle me paraît se situer dans la droite ligne de la logique du Vrai Catholicisme, contraint à l'heure exceptionnelle de notre tragique actualité, de se préciser dans une épreuve certes prévue de toute éternité, mais mal préparée dans la parade que vous souhaitez de tout cœur.*

*En résumé final de principe, la messe d'intention s'effectue sacramentellement, munie d'une communion possible, du moins de désir, sinon matérielle, avec les mêmes conséquences bénéfiques que la normale traditionnelle de toujours, dans tous les cas.*

#### Le petit cénacle

Et le mieux, pour encore mieux comprendre et pratiquer la messe de désir définitivement et de lire ces sublimes paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ à Sœur Marguerite-Marie Alacoque :

*« Je prends tant de plaisir à être désiré, qu'autant de fois un cœur forme ce désir, autant de fois Je le regarde amoureuxment pour l'attirer à moi. »*

Ce n'est plus seulement le principe exposé de la Messe Sacramentelle de Désir par cas de nécessité, c'en est le principe et le fondement même par cette assurance Christique, sous le symbole même du Sacré-Cœur de Jésus, qui domine et va dominer tout spécialement notre époque et la fin des temps.

Plus tard Jésus disait à Marie-Marthe Chambon qui n'osait pas s'approcher de Lui à cause de ses péchés :

*« Je ne regarde que ton amour. L'amour efface tout. »*

---

<sup>i</sup> **Acte de communion spirituelle.**

*« Je prends tant de plaisir à être désiré, qu'autant de fois un cœur forme ce désir, autant de fois je le regarde amoureusement pour l'attirer à moi. »*

(Le Sacré-Cœur à S<sup>te</sup> Marguerite-Marie.)

Mon Seigneur et mon Dieu ! pénétré du sentiment de votre présence réelle dans la Sainte Eucharistie, et ne pouvant vous recevoir maintenant dans la Sainte Communion, je viens du moins solliciter la grâce de vous recevoir spirituellement en mon cœur, car mon âme vous désire, comme le cerf altéré soupire après une source d'eau vive.

Pour suppléer à mon insuffisance, je vous offre la contrition infiniment parfaite que votre divin Cœur a conçue de mes péchés au jardin de l'Agonie et sur la Croix... ; je vous offre les dispositions du Cœur Immaculé de la Très sainte Vierge Marie au jour de son Incarnation.

Avec la disciple bien-aimée de votre divin Cœur, j'oserai vous dire : « Abîmez ma misère et ma petitesse dans la grandeur de vos miséricordes et me transformez toute en vous, afin que je ne vive plus que de vous et pour l'amour de vous.

« Venez donc en moi, unique objet qui ne peut demeurer un seul instant sans vous. Aimable Jésus, je veux me consumer en vous désirant, et ne pouvant vous posséder sans cesse, je ne cesserai de vous désirer. »

*« Ce qui offense Jésus, ce qui le blesse au Cœur, c'est le manque de confiance. »*

*Ste Thérèse de l'Enfant Jésus.*

A. R.

---

## Annexes

### Outils :

- **' Le mystère d'iniquité '** – Ouvrage collectif 2000, chez Monsieur l'abbé Paul Schoonbroodt, Steffeshausen, B4790 Reuland, Belgique – 332 pages  
Prix 25 Euros + frais de port
- **' CONSOLATIONS POUR LES FIDÈLES EN TEMPS DE PERSÉCUTIONS, DE SCHISMES, D'HÉRÉSIES '**  
par M. DEMARIS, PRÊTRE CATHOLIQUE.  
Professeur de théologie dans la maison des missionnaires de Saint-Joseph à Lyon, Exilé vers 1803, et mort pour la Foi de Jésus-Christ. [http://www.a-c-r-f.com/documents/DEMARIS-Conseils\\_en\\_temps\\_de\\_persecution.pdf](http://www.a-c-r-f.com/documents/DEMARIS-Conseils_en_temps_de_persecution.pdf)
- **' COMMUNION SPIRITUELLE '** par Mgr Louis de Bazelaire – Article du 'Dictionnaire de Spiritualité' – en pièce jointe.

# CONSOLATIONS POUR LES FIDÈLES EN TEMPS DE PERSÉCUTIONS, DE SCHISMES, D'HÉRÉSIES

par M. DEMARIS, PRÊTRE CATHOLIQUE.

Professeur de théologie dans la maison des missionnaires de Saint-Joseph à Lyon,  
Exilé vers 1803, et mort pour la Foi de Jésus-Christ.

M. Demaris voyant les fidèles menacés de se trouver sans pasteurs, sa charité, quoique enchaîné, lui fit écrire (à leur prière) la **Règle de conduite** qui suit, pour leur consolation.

MES CHERS ENFANTS,

Placés au milieu des vicissitudes humaines et du danger qu'offre le choc des passions, vous adressez vos charités à votre père et vous demandez une règle de conduite.

Je vais vous la montrer et tâcher de porter dans vos âmes la consolation dont vous avez besoin : Jésus-Christ, le modèle des chrétiens, nous apprend par Sa conduite ce que nous devons faire dans les moments pénibles où nous nous trouvons.

Quelques Pharisiens lui dirent un jour : "Retirez-vous d'ici, parce que Hérode veut Vous faire mourir". Il leur répondit : "Allez dire à ce renard que Je chasse les démons, et que J'achève à faire des guérisons aujourd'hui et demain, et que le troisième jour Ma fin viendra. Mais Je dois agir encore aujourd'hui et demain et après-demain, parce qu'un prophète ne doit pas mourir hors de Jérusalem" (Luc, XIII, 31-33).

Vous tremblez, mes chers enfants ; tout, ce que vous voyez, tout ce que vous entendez est effrayant, mais consolez-vous : **c'est la volonté de Dieu qui s'accomplit**. Vos jours sont comptés, Sa providence pèse sur vous. Chérissez ces hommes que l'humanité vous offre comme farouches ; ce sont des instruments que le ciel emploie à Ses desseins et, comme une mer courroucée, ils ne passeront pas la ligne prescrite contre les flots qui se balancent, s'agitent et se menacent.

Le tourbillon orageux de la révolution qui frappe à droite et à gauche, et les bruits qui vous alarment, ce sont les menaces d'Hérode : qu'ils ne vous détournent point de vos **bonnes œuvres** ; qu'ils n'altèrent point votre **confiance** et qu'ils ne flétrissent point l'éclat de vos **vertus**, qui vous unissent à Jésus-Christ. Il est votre modèle, et les menaces d'Hérode ne le détournent point de la carrière de Sa destinée.

Je sais que vous pouvez être privés de votre liberté, que l'on peut même chercher à vous faire mourir. Je vous dirais donc ce que saint Pierre disait aux premiers fidèles :

"Ce qui est agréable à Dieu est que, dans la vue de Lui plaire, nous endurons les maux et les peines qu'on nous fait souffrir avec injustice : en effet, quel sujet de gloire aurez-vous si c'est par votre faute que vous endurez de mauvais traitements ? Mais si en faisant bien vous les souffrez avec patience, c'est là ce qui est agréable à Dieu, car c'est à quoi vous avez été appelés, puisque Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant Son exemple, afin que vous marchiez sur Ses traces. Lui qui n'avait commis aucun péché, et de la bouche duquel nulle parole trompeuse n'est jamais sortie, quand on l'a chargé d'injures, Il n'a point répondu par des injures ; quand on L'a maltraité, Il n'a point fait de menaces, mais Il s'est livré entre les mains de celui qui Le jugeait injustement" (I Pier, II, 19-24).

Les disciples de Jésus-Christ, dans leur fidélité à Dieu, sont fidèles à leur patrie et pleins de soumission et de respect envers les autorités ; fermes dans leur principes, avec une conscience sans reproche, adorant la volonté de Dieu. Ils ne doivent **point fuir lâchement la persécution** : quand on aime la croix, on est hardi à l'embrasser et l'amour même nous réjouit. Elle est nécessaire à notre union intime avec Jésus-Christ ; elle peut arriver à chaque instant, mais elle n'est pas toujours si méritoire ni si glorieuse. Si Dieu ne vous appelle pas au martyre, vous serez comme ces illustres confesseurs dont saint Cyprien dit : *Que sans être morts par la main du bourreau, ils ont cueilli le mérite du martyre, parce qu'ils y étaient préparés.*

La conduite de saint Paul, tracée dans les *Actes des apôtres* (ch. XXI) nous donne ce beau modèle, tiré sur celui de Jésus-Christ : Allant à Jérusalem, il apprit, à Césarée, qu'il y serait exposé à la persécution ; les fidèles le prièrent de l'éviter ; mais il se croyait appelé à être crucifié avec Jésus-Christ, si telle était Sa volonté. Pour toute réponse, il leur dit :

"Ah ! Cessez d'attendrir mon cœur par vos larmes ; je vous déclare que je suis prêt à souffrir, à Jérusalem, non seulement la prison, mais la mort même pour l'amour de Jésus-Christ".

Voilà, mes chers enfants, quelles doivent être vos **dispositions** : le bouclier de la **Foi** doit nous armer, **l'espérance** doit nous soutenir et la **charité** doit nous diriger en tout. Si en tout et toujours nous devons être **simples** comme des colombes et **prudents** comme des serpents, nous devons l'être surtout lorsque nous sommes contristés pour Jésus-Christ. Je vous rappellerai ici une maxime de saint Cyprien qui, dans ces moments, doit être la règle de votre Foi et de votre piété :

"Ne cherchons pas trop, dit cet illustre martyr, l'occasion du combat et ne la fuyons pas trop : attendons-la de l'ordre de Dieu et espérons tout de Sa miséricorde. Dieu demande de nous plutôt une humble confession qu'une protestation trop hardie. L'humilité est toute notre force".

Cette maxime nous invite à méditer sur la **force**, la **patience** et même la **joie** avec laquelle les saints ont souffert.

Voyez ce que dit saint Paul, vous serez convaincus que, lorsqu'on est animé de la Foi, les maux ne nous affectent qu'en dehors et ne sont qu'un instant de combat que la victoire couronne. Cette vérité consolante ne peut être appréciée que du juste. Aussi ne soyez pas surpris si, de nos jours, nous croyons ce que saint Cyprien<sup>1</sup> vit de son temps, lors de la première persécution : que la plus grande partie des fidèles couraient au combat avec joie !

Aimer Dieu et ne craindre que Lui seul, tel est l'apanage du petit nombre des élus. C'est cet amour et cette crainte qui nous font les martyrs, en détachant les fidèles du monde et les attachant à Dieu et à Sa sainte loi.

Pour soutenir cet amour et cette crainte dans vos cœurs, **veillez et priez**, augmentez vos **bonnes œuvres** et joignez à cela des **instructions** édifiantes dont les premiers fidèles nous ont donné l'exemple.

Entretenez-vous des confesseurs de la Foi et glorifiez ensuite le Seigneur, selon l'usage des premiers chrétiens, que nous retrace le chapitre des *Actes des Apôtres*.

Cette pratique vous sera d'autant plus salutaire que vous êtes plus privés des ministres du Seigneur, qui alimentaient vos âmes du pain de la parole. Vous pleurez ces hommes précieux à votre piété, j'apprécie votre perte : vous paraissez isolés à vous-mêmes, mais cet isolement, aux yeux de la Foi, ne peut-il pas vous être salutaire ? C'est par la Foi que les fidèles sont unis. En approfondissant cette vérité, nous croyons que l'absence du corps ne rompt point cette union, parce qu'elle ne rompt pas les liens de la Foi, mais plutôt qu'elle l'augmente en la dépouillant de toute sensibilité.

Les chrétiens qui ne vivent que de la Foi ne vivent que par la Foi. Si vous fûtes unis par ce lien aux ministres du Seigneur que vous respectez, consolez-vous : leur absence purifie et avive l'amitié qui nous unit. La Foi nous rend présents ceux que nous aimons dans les rapports à notre salut, quelles que soient aussi les distances et les chaînes qui les séparent de nous ; la Foi nous donne des yeux si perçants que nous pouvons les voir quelque part qu'ils soient : quand ils seraient aux extrémités de la terre, ou même que la mort les séparerait de nous. Rien n'est éloigné de la Foi ; elle pénètre au plus profond de la terre, comme au plus haut des cieux. La Foi est au-dessus des sens, et son empire est au-dessus du pouvoir des hommes. Qui peut nous ôter le souvenir ? Qui peut nous empêcher de nous présenter devant Dieu avec ceux que nous aimons et de lui demander notre pain quotidien par des prières unies à celles de ceux que nous aimons ?

Il ne suffit pas, mes enfants, de vous consoler sur l'absence des ministres du Seigneur, d'étancher les larmes que vous répandez sur leurs chaînes. Cette perte vous privant des sacrements et des consolations spirituelles, votre piété s'alarme ! Elle se voit isolée. Quelque légitime que soit votre désolation, n'oubliez pas que Dieu est votre **Père** et que s'Il permet que vous soyez privés des médiateurs qu'Il avait établis pour dispenser Ses mystères, Il ne ferme pas pour cela les canaux de Ses grâces et de Ses miséricordes. Je vais vous les offrir comme les seules ressources auxquelles nous puissions recourir pour nous purifier. Lisez ce que je vais écrire avec les mêmes intentions que j'ai eues en vous les écrivant : **ne cherchons que la vérité** et notre salut dans l'abnégation de nous-mêmes, dans notre amour pour Dieu et une parfaite soumission à Sa volonté.

Vous connaissez l'efficacité des **sacrements** ; vous savez l'obligation qui nous est imposée de recourir au sacrement de **pénitence** pour nous purifier de nos péchés. Mais, pour profiter de ces canaux de miséricorde, il faut des ministres du Seigneur. Dans la position où nous sommes : sans culte, sans autel, sans sacrifice, sans prêtre, nous ne voyons que le ciel ! Et nous n'avons plus de médiateur parmi les hommes !... Que cet abandon ne vous abatte point : la Foi nous offre Jésus-Christ, ce médiateur immortel ; Il voit notre cœur, Il entend nos désirs, Il couronne notre fidélité ; nous sommes, aux yeux de Sa miséricorde toute-puissante, ce malade de trente-huit ans auquel Il dit, pour le guérir, non de faire venir quelqu'un qui le jette dans la piscine, mais de prendre son lit et de marcher...

Si les événements de la vie varient la position des fidèles, ils varient de même nos **obligations** ; autrefois, nous étions ces serviteurs qui avaient reçu cent talents : nous avions l'exercice paisible de notre religion. Actuellement, nous n'avons qu'un seul talent, qui est notre cœur : faisons le fructifier et notre récompense sera égale à celle que nous aurions reçue si nous en avions fait fructifier davantage. Dieu est juste ; Il ne demande pas de nous l'impossible ; mais parce qu'Il est juste, Il demande de nous la **fidélité** dans ce qui est possible.

Pleins de respect pour les lois divines et ecclésiastiques, qui nous appellent au sacrement de pénitence, je dois vous dire qu'il est des circonstances où ces lois n'obligent pas ; il est essentiel pour votre instruction et votre consolation que vous connaissiez bien ces circonstances afin de ne point prendre votre propre esprit pour celui de Dieu. Les circonstances où ces lois n'obligent pas sont celles où la volonté de Dieu se manifeste pour opérer notre salut, sans l'intermédiaire des hommes. Dieu n'a besoin que de Lui pour nous sauver, quand Il le veut. Il est la source de la vie et Il supplée à tous les moyens ordinaires qu'Il a établis pour opérer notre salut, par des moyens que Sa miséricorde nous

---

<sup>1</sup> Comme on conduisait ce saint au supplice, le peuple, pénétré de douleur et fondant en larmes, s'écria : Allons et mourons avec lui ! Le saint fit donner 25 écus d'or à son exécuteur.

dispense selon nos besoins. C'est un père tendre qui, par des moyens ineffables, secourt ses enfants lorsque, se croyant abandonnés, ils ne cherchent que Lui et ne soupirent que pour Lui.

Si dans le cours de notre vie nous avons négligé le moindre des moyens que Dieu et Son Eglise ont établis pour nous sanctifier, nous aurions été des enfants ingrats ; mais si nous allions croire que dans des circonstances extraordinaires nous ne pouvons nous passer, même des plus grands moyens, nous oublierions et nous insulterieons la sagesse divine, qui nous éprouve et qui, en voulant que nous en soyons privés, y supplée par Son esprit.

Pour vous exposer, mes chers enfants, votre règle de conduite avec exactitude, je vais rapprocher de votre situation, les principes de la Foi et quelques exemples de l'histoire de la religion, qui en développeront le sens et vous consolent dans l'application que vous pourriez en faire.

Il est de Foi que le premier et le plus nécessaire de tous les sacrements est le **baptême** : il est la porte du salut et de la vie éternelle ; cependant le désir, le vœu du baptême suffit en certaines occasions : les catéchumènes qui étaient surpris par la persécution ne le recevaient que dans le sang qu'ils répandaient pour la religion. Ils trouvaient la grâce de tous les sacrements dans la confession libre de leur Foi et ils étaient incorporés dans l'Eglise par le Saint-Esprit, lien qui unit tous les membres au chef.

C'est ainsi que se sont sauvés les martyrs ; leur sang leur a servi de baptême : c'est ainsi que se sauveront tous ceux qui, instruits de nos mystères, désireront (selon leur Foi) de les recevoir. Telle est la Foi de l'Eglise : elle est fondée sur ce que saint Pierre dit : "Qu'on ne peut refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint Esprit".

Quant on a l'esprit de Jésus-Christ, quand, par amour pour Lui, nous sommes exposés à la persécution, privés de tous secours, accablés des chaînes de la captivité, quand on nous conduit à l'échafaud, nous avons alors tous les sacrements dans la croix. Cet instrument de notre rédemption renferme tout ce qui est nécessaire pour notre salut.

La tradition de l'Eglise, dans ses plus beaux siècles, confirme cette vérité dogmatique. Les fidèles qui ont désiré les sacrements, les confesseurs et les martyrs ont été sauvés sans le baptême et sans aucun des sacrements, lorsqu'ils ne pouvaient les recevoir. D'où il est aisé de conclure que nul sacrement n'est nécessaire dès qu'il est impossible de le recevoir : et cette conclusion est la Foi de l'Eglise.

Saint Ambroise regardait le pieux empereur Valentinien comme un saint, quoiqu'il fût mort sans le baptême, qu'il avait désiré, mais qu'il n'avait pu recevoir. C'est le désir, c'est la volonté qui nous sauve :

"Dans ce cas, dit ce saint docteur de l'Eglise, celui qui ne reçoit pas le sacrement de la main des hommes, le reçoit de la main de Dieu. Celui qui n'est pas baptisé par les hommes, l'est par la piété, l'est par Jésus-Christ".

Ce que nous dit du baptême ce grand homme, disons le de tous les sacrements, de toutes les cérémonies et de toutes les prières dans les moments actuels.

Celui qui ne peut se confesser à un prêtre, mais qui, ayant toutes les dispositions nécessaires au sacrement, le désire et en forme le vœu ferme et constant, entend Jésus-Christ, qui, touché et témoin de sa Foi, lui dit ce qu'il dit autrefois à la femme pécheresse : "Allez, il vous est beaucoup pardonné, parce que vous avez beaucoup aimé".

Saint Léon dit que l'amour de la justice contient en soi toute l'autorité apostolique ; en cela il exprime la Foi de l'Eglise : l'application de cette maxime a lieu pour tous ceux qui, comme nous, sont privés du ministère apostolique par la persécution qui éloigne ou incarcère les vrais ministres de Jésus-Christ, dignes de la Foi et de la piété des fidèles. Elle a lieu surtout si nous sommes frappés par la persécution : la croix de Jésus-Christ ne laisse point de tache quand on l'embrasse et quand on la porte comme il faut. Ici, au lieu de raisonnements, écoutons le langage des Saints. Les confesseurs et les martyrs d'Afrique, écrivant à saint Cyprien, disaient hardiment qu'on revenait la conscience pure et nette des tribunaux où on avait confessé le Nom de Jésus-Christ, ils ne disaient pas qu'on y allait avec une conscience pure et nette, mais qu'on en revenait avec une conscience pure. Rien ne fait taire les scrupules comme la croix !

Entourés des extrémités qui sont les épreuves des saints, si nous ne pouvions confesser nos péchés aux prêtres, confessons les à Dieu. Je sens, mes enfants, votre délicatesse et vos scrupules : qu'ils cessent et que votre Foi et votre amour pour la croix augmentent. Dites-vous à vous-mêmes et par votre conduite, dites à tous ceux qui vous verront ce que disait saint Paul : "Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ ?" (Rom, VIII, 35)

Saint Paul était alors dans votre position et il ne disait pas que la privation de tout ministre du Seigneur, où il pourrait se trouver, pouvait le séparer de Jésus-Christ et altérer en lui la charité : il savait que, dépouillé de tout secours humain et privé de tout intermédiaire entre lui et le ciel, il trouverait dans son amour, dans son zèle pour l'Évangile et dans la croix, tous les sacrements et les moyens de salut nécessaires pour y parvenir.

De ce que je viens de dire il vous est aisé de voir une grande vérité, bien propre à vous consoler et à vous donner du courage : c'est que votre **conduite** est une vraie **confession**<sup>1</sup> devant Dieu et devant les hommes. Si la confession doit

---

<sup>1</sup> Quel bonheur pour les fidèles de pouvoir confesser Jésus-Christ par la voix de leur exemple ! ...

précéder l'absolution, ici votre conduite doit précéder les grâces de sainteté ou de justice que Dieu nous dispense, et c'est une confession publique et continuelle. La confession est nécessaire, dit saint Augustin, parce qu'elle renferme la condamnation du péché, ici nous le condamnons d'une manière si publique et si solennelle qu'elle est connue de toute la terre et cette condamnation, qui est cause que nous ne pouvons approcher d'un prêtre, n'est-elle pas plus méritoire qu'une accusation de péché particulière et faite en secret ? N'est-elle pas plus satisfaisante et plus édifiante ? La confession secrète de nos péchés au prêtre nous coûtait peu et celle que nous faisons aujourd'hui est soutenue par le sacrifice général de nos biens, de notre liberté, de notre repos, de notre réputation et peut-être même de notre vie !

La confession que nous faisons au prêtre n'était guère utile qu'à nous, au lieu que celle que nous faisons à présent est utile à nos frères et peut servir à toute l'Eglise. Dieu nous fait, tout indignes que nous sommes, la grâce de vouloir se servir de nous pour montrer que c'est un crime énorme d'offenser la vérité et la justice, et notre voix sera d'autant plus intelligible que nous souffrirons de plus grands maux avec plus de patience.

Notre exemple dit aux fidèles qu'il y a plus de mal qu'on ne pense à faire ce que l'on exige de nous. Nous ne nous confessons pas d'un péché, mais nous **confessons la vérité**, ce qui est la confession la plus noble et la plus nécessaire dans les circonstances présentes. Nous ne confessons pas nos péchés en secret : nous confessons la vérité en public ! Nous sommes persécutés mais la vérité n'est point captive et nous avons cette consolation, dans l'injustice que nous souffrons, que nous ne retenons point la vérité de Dieu dans l'injustice, comme dit l'apôtre des nations, et que nous apprenons à nos frères à ne l'y point retenir. Enfin, si nous ne confessons point nos péchés, l'Eglise les confesse pour nous.

Telles sont les règles admirables de la Providence, qui permet ces épreuves pour nous faire mériter et nous faire réfléchir sérieusement sur l'usage que nous avons fait des sacrements. L'habitude et la facilité que nous avons de nous confesser nous laissait souvent dans la tiédeur, au lieu qu'à présent, privés de confesseur, on se replie sur soi-même et la ferveur augmente.

Regardons cette privation comme un jeûne pour nos âmes et une préparation à recevoir le baptême de la pénitence qui, vivement désiré, deviendra une nourriture plus salutaire. Tâchons d'éloigner de notre conduite, qui est notre confession devant les hommes et notre accusation devant Dieu, tous les défauts qui peuvent s'être glissés dans nos confessions ordinaires, surtout le peu d'humilité intérieure.

Ce que j'ai dit est plus que suffisant ; cependant, je ne sais si j'aurai réussi à vous tranquilliser sur les inquiétudes et les scrupules que la délicatesse élève dans une âme réduite à se juger elle-même et à se diriger d'après ses propres mouvements.

Je sens, mes enfants, toute l'importance de votre sollicitude, mais quand on se fie à Dieu, il ne faut pas le faire à demi, ce serait manquer de confiance que de regarder les moyens, par lesquels Dieu appelle et conserve, incomplets et laissant quelque chose à désirer dans l'ordre de la grâce. Vous trouviez dans la sagesse, la maturité et l'expérience des ministres du Seigneur, des conseils et des pratiques efficaces pour éviter le mal, faire le bien et avancer dans la vertu, tout cela ne tient pas au caractère sacramentel, mais aux lumières particulières ; un ami vertueux, zélé et charitable peut être en ce point votre juge et votre directeur. Les personnes pieuses n'allaient pas seulement chercher au tribunal des instructions et des lumières, elles s'ouvraient aux personnes remarquables par leur sainte vie en des entretiens familiers. Faites de même, mais que la **charité** la plus directe règne dans ce commerce mutuel de vos âmes et de vos désirs ; Dieu les bénira, et vous trouverez les lumières dont vous avez besoin. Si ce moyen vous était impossible, reposez-vous sur la **miséricorde** de Dieu. Il ne vous abandonnera pas ; Son esprit parlera lui-même à vos cœurs par des aspirations saintes, qui les enflammeront et les dirigeront vers les objets augustes de vos destinées.

Vous me trouverez concis sur ce sujet. Vos désirs vont bien au-delà ; mais un peu de patience, le reste de ma lettre répondra entièrement à votre attente ; on ne peut pas tout dire à la fois, surtout dans un sujet aussi délicat et qui exige la plus grande exactitude. Je vais continuer de vous parler comme je me parle à moi-même :

Éloignés des ressources du sanctuaire et privés de tout exercice du sacerdoce, il ne nous reste de médiateur que Jésus-Christ : c'est à Lui que nous devons recourir pour nos besoins ; c'est devant Sa majesté suprême que nous devons déchirer sans ménagement le voile de nos consciences et, dans la recherche du bien et du mal que nous avons fait, Le remercier de Ses grâces, nous reconnaître coupables de nos offenses... et prier ensuite qu'Il nous pardonne et nous trace les sentiers de Sa volonté sainte (ayant dans le cœur le désir sincère de le faire à Son ministre quand et sitôt que nous le pourrons),

Voilà, mes enfants, ce que j'appelle se confesser à Dieu. Dans une telle confession bien faite, Dieu Lui-même vous absoudra ! C'est l'Évangile qui nous l'apprend en nous proposant l'exemple du publicain qui, humilié devant Dieu, s'en retourna justifié, puisque la meilleure marque de l'absolution, c'est la justice qui ne peut être liée puisque c'est elle qui délie. Voilà ce que, dans l'isolement total où nous sommes, nous devons faire. L'Écriture sainte nous trace, ici, nos devoirs.

Tout ce qui tient à Dieu est saint : quand nous souffrons pour la vérité, nos souffrances sont celles de Jésus-Christ, qui nous honore d'un caractère particulier de ressemblance avec Lui et avec Sa croix. Cette grâce est le plus grand bonheur qui puisse arriver à un mortel pendant sa vie.

C'est ainsi que dans toutes les positions pénibles qui nous privent des sacrements, la croix portée chrétiennement est la source de la rémission de nos fautes ; comme, portée autrefois par Jésus-Christ, elle le fut des fautes de tout le genre humain. Douter de cette vérité, c'est faire injure à notre Sauveur crucifié, c'est ne reconnaître pas assez la vertu et le mérite de la croix !...

Dites-moi : serait-il possible que le bon larron ait reçu le pardon de ses fautes et que le fidèle qui abandonne tout pour son Dieu n'y reçût pas le pardon des siennes ?

Des saints pères observent que le bon larron fut criminel jusqu'à la croix pour montrer aux fidèles ce qu'ils doivent espérer de cette croix lorsqu'ils l'embrassent et y demeurent attachés pour la justice et pour la vérité. Jésus-Christ, terminant Ses souffrances, est entré dans le ciel par la croix. Nous sommes Ses disciples, Il est notre modèle ; souffrons comme Lui et nous entrerons dans l'héritage qu'Il nous a préparé par la croix.

Mais pour être sanctifié par la croix, il ne faut pas être à soi-même, il faut être tout à Dieu ; il faut que notre conduite retrace les vertus de Jésus-Christ : il ne suffit pas, dans ces moments, qu'animés de Son amour, vous vous reposiez sur Son sein comme saint Jean ; il faut que vous Le serviez avec fermeté et constance sur le calvaire et sur la croix ; là, en vous confessant à Dieu, si votre confession à Dieu n'est pas couronnée par l'imposition des mains du prêtre, elle le sera par l'imposition des mains de Jésus-Christ. Voyez Ses mains adorables qui paraissent si pesantes à la nature et qui sont si légères à ceux qui L'aiment ! ... Elles sont étendues sur vous depuis le matin jusqu'au soir pour vous combler de toutes sortes de bénédictions si vous ne les repoussez pas vous-mêmes. Il n'y a point de bénédiction semblable à celle de Jésus-Christ crucifié quand Il bénit Ses enfants sur la croix.

Le sacrement de pénitence est pour nous, dans ce moment le puits de Jacob, dont l'eau est excellente et salutaire ; mais le puits est profond ; dénués de tout, nous ne pouvons y puiser et nous désaltérer ; des gardes même en défendent l'entrée... Voilà la peinture de notre position. Regardons la conduite de nos persécuteurs comme une punition de nos péchés ! Il est certain que si nous pouvions approcher de ce puits avec Foi nous y trouverions Jésus-Christ parlant à la Samaritaine. Mais ne perdons pas courage ! Descendons jusque dans la vallée de Béthulie, où nous trouverons plusieurs sources qui ne sont pas gardées, où nous pourrions étancher tranquillement notre soif. Que Jésus-Christ habite dans nos cœurs !

Que son Esprit-Saint les enflamme, et nous trouverons en nous cette source d'eau vive qui suppléera au puits de Jacob. Jésus comme souverain pontife fait Lui-même, d'une manière ineffable, dans la confession que nous faisons à Dieu, ce qu'Il aurait fait dans tout autre temps par le ministère des prêtres, et cette confession a un avantage que les hommes ne peuvent nous ravir, c'est pourtant en nous que Jésus-Christ s'occupe de nous continuellement ! Nous devons la faire dans tous les temps, dans tous les lieux et dans toutes les positions possibles. C'est une chose digne d'admiration et de reconnaissance de voir que ce que le monde fait pour nous éloigner de Dieu et de Son Église nous en approche davantage.

La confession ne doit pas être seulement un remède pour tous les péchés passés ; elle doit être un préservatif pour les péchés à venir. Si nous réfléchissons sérieusement sur cette double efficacité du sacrement de pénitence, nous pourrions avoir beaucoup à nous humilier et à gémir ! Et nous y serons d'autant plus fondés que notre avancement dans la vertu aura été plus lent et que nous serons toujours trouvés les mêmes avant et après nos confessions. Nous pouvons actuellement réparer tous ces défauts, qui venaient d'une trop grande confiance dans l'absolution, et de ce qu'on n'approfondissait pas assez ses plaies !...

Obligée maintenant de gémir devant Dieu, l'âme fidèle s'occupe à considérer toutes ses difformités ; là, aux pieds du Sauveur, et pénétrée de la douleur et du repentir, elle y reste dans le silence, ne lui parlant que par ses larmes, comme la pécheresse de l'Évangile, voyant d'un côté ses misères et de l'autre la bonté de Dieu. Elle s'anéantit devant Sa majesté, jusqu'à ce qu'Elle dissipe ses maux par un de ses regards. C'est là que la lumière divine éclaire son cœur contrit et humilié et lui découvre jusqu'aux atomes qui peuvent l'obscurcir. Que cette confession à Dieu soit pour vous une pratique journalière, courte mais vive, et que de temps en temps vous la fassiez depuis une époque jusqu'à l'autre, comme chaque jour vous la faites de la journée (à votre examen du soir).

- Le premier fruit que vous en retirerez, outre la rémission de vos péchés, ce sera d'apprendre à vous connaître et à connaître Dieu.
- Le deuxième, d'être toujours présentés aux prêtres, si vous le pouviez, ornés du caractère des miséricordes du Seigneur.

Je crois avoir dit ce que je devais, mes enfants, pour votre conduite à l'égard du sacrement de pénitence. Je vais vous entretenir maintenant de la privation de l'Eucharistie, et, successivement, de tous les objets dont vous me parlez dans votre lettre.

L'Eucharistie, le sacrement d'amour, avait pour vous bien des douceurs et des avantages quand vous pouviez y participer ; mais maintenant que vous en êtes privés, pour être les défenseurs de la vérité et de la justice, vos avantages sont les mêmes ; car qui aurait osé approcher de cette table si Jésus-Christ ne vous en eût pas fait un précepte et si l'Eglise, qui désire que nous nous fortifiions par ce pain de vie, ne nous eût invités à le manger par la voix de ses ministres qui nous revêtaient de la robe nuptiale ? Mais si nous comparons l'obéissance avec laquelle nous en sommes privés à celle qui nous y conduisait, il sera aisé de juger du mérite.

Abraham obéit en immolant son fils et en ne l'immolant pas : mais son obéissance fut bien plus grande quand il mit la main à l'épée que quand il remit l'épée dans le fourreau. Nous obéissons en nous approchant de l'Eucharistie ; mais en nous retirant de ce sacrifice, nous nous immolons nous-mêmes. Altérés de la soif de la justice, et nous privant du sang de l'Agneau, qui seul peut l'étancher, nous sacrifions notre propre vie autant qu'il est en nous. Le sacrifice d'Abraham fut d'un instant ; un ange arrêta le glaive ; le nôtre est journalier et se renouvelle toutes les fois que nous adorons avec soumission la main de Dieu qui nous éloigne de Ses autels, et ce sacrifice est volontaire.

C'est être avantageusement privé de l'Eucharistie que d'élever l'étendard de la croix pour la cause de Jésus-Christ et la gloire de Son Eglise. Observez, mes enfants, que Jésus-Christ, après avoir donné Son corps, ne fit aucune difficulté de mourir pour nous. Voilà la conduite du chrétien dans ses persécutions : la croix succède à l'Eucharistie. Que l'amour de l'Eucharistie ne nous éloigne donc pas de la Croix ! C'est montrer et faire un glorieux progrès dans la gloire de l'Évangile que de sortir du cénacle pour monter au Calvaire. Oui, je ne crains pas de le dire, quand l'orage de la malice des hommes gronde contre la vérité et la justice, il est plus avantageux aux fidèles de souffrir pour Jésus-Christ que de participer à Son corps sacré par la communion.

Il me semble entendre le Sauveur nous dire : "Ah ! Ne craignez pas d'être séparés de Ma table pour la confession de Mon Nom ! C'est une grâce que Je vous fais, qui est un bien rare ; réparez par cette humiliation, privation qui Me glorifie, toutes les communions qui Me déshonoraient. Sentez cette grâce : vous ne pouvez rien faire sans Moi, et Je mets entre vos mains un moyen de faire ce que J'ai fait pour vous, et de me rendre avec magnificence ce que Je vous ai donné de plus grand ! Je vous l'ai donné : lorsque vous vous en êtes séparés pour être fidèles à Mon service, vous rendez à Ma vérité ce que vous aviez reçu de Ma charité. Je n'ai rien pu vous donner de plus grand, et vous ne pouvez aussi Me donner rien de plus grand. Votre reconnaissance égale, par la grâce que Je vous ai faite, la grandeur du don que Je vous ai fait. Consolez-vous, si Je ne vous appelle pas à verser votre sang comme les martyrs : voilà le Mien pour y suppléer ; toutes les fois qu'on vous empêchera de le boire, Je vous tiendrai le même compte que si vous aviez répandu le vôtre ; et le Mien est infiniment plus précieux..."

C'est ainsi que nous trouvons l'Eucharistie dans la privation même de l'Eucharistie ; d'un autre côté qui peut nous séparer de Jésus-Christ et de Son Eglise dans la communion, en nous approchant par la Foi de Ses autels d'une manière d'autant plus efficace qu'elle est plus spirituelle et plus éloignée des sens ?

C'est ce que j'appelle communier spirituellement, en s'unissant aux fidèles qui peuvent le faire, dans les divers lieux de la terre.

Cette communion vous était familière dans le temps où vous pouviez approcher de la Sainte Table : vous en connaissez les avantages et la manière ; c'est pourquoi je ne vous en entretiens pas.

Je vais vous exposer ce que l'Écriture Sainte et les Annales de l'Eglise m'offrent de réflexions sur la privation de la messe et la nécessité d'un sacrifice continu pour les fidèles, dans les temps de persécution, et cela brièvement. Donnez, mes enfants, une attention particulière aux principes que je vais rappeler ; ils tiennent à votre édification.

Rien n'arrive sans la volonté de Dieu : que nous ayons un culte qui nous permette d'assister à la messe ou que nous en soyons privés, nous devons être également **soumis à Sa volonté sainte** et, dans toutes les circonstances, soyons **dignes** du Dieu que nous servons !

Le culte que nous devons à Jésus-Christ est fondé sur l'assistance qu'Il nous donne et sur la nécessité que nous avons de Son secours. Ce culte nous trace des devoirs comme fidèles isolés, ainsi qu'il nous en traçait autrefois dans l'exercice public de notre sainte religion.

Comme enfants de Dieu, selon le témoignage de saint Pierre et de saint Jean, nous participons au sacerdoce de Jésus-Christ pour offrir des prières et des vœux ; si nous n'avons pas le caractère de l'ordre pour sacrifier sur les autels visibles, nous ne sommes pas sans hosties, puisque nous pouvons l'offrir dans le culte de notre amour en sacrifiant nous-mêmes Jésus-Christ à Son Père sur l'autel visible de nos cœurs. Fidèles à ce principe, nous recueillerons toutes les grâces que nous aurions pu recueillir si nous eussions assisté au saint sacrifice de la messe. La charité nous unit à tous les fidèles de l'univers qui offrent ce divin sacrifice ou qui y assistent. Si l'autel matériel ou les espèces sensibles nous manquent, il n'y en a pas non plus dans le ciel, où Jésus-Christ est offert de la manière la plus parfaite.

Oui, mes enfants, les fidèles qui sont sans prêtres étant eux-mêmes prêtres et rois, selon saint Pierre, offrent leurs sacrifices sans temple, sans ministres et sans rien de sensible ; il n'est besoin que de Jésus-Christ pour l'offrir, pour le

sacrifice du cœur, où la victime doit être consumée par le feu de l'amour du Saint-Esprit, c'est être uni à Jésus-Christ, dit saint Clément d'Alexandrie, par les paroles, par les actions et par le cœur. Nous lui sommes unis par nos paroles quand elles sont justes et par nos cœurs quand la charité les enflamme. Ainsi, disons la vérité, alors nous rendrons à Dieu la gloire qui lui est due. Quand nous sommes vrais dans nos paroles, justes dans nos actions, soumis à Dieu dans nos désirs et nos pensées, en ne parlant que par Lui seul, en Le louant de Ses dons et en nous humiliant de nos infidélités, nous offrons un sacrifice agréable à Dieu, qui ne peut nous être ôté. "Le sacrifice que Dieu demande est un esprit pénétré de douleur", dit le saint roi David ; "vous ne mépriserez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié" (Ps. 50).

Il me reste à considérer l'Eucharistie comme viatique : vous pouvez en être privés à la mort ; je dois vous éclairer et vous prémunir contre une privation si sensible. Dieu, qui nous aime et nous protège, a voulu nous donner Son corps aux approches de la mort pour nous fortifier dans ce dangereux passage.

Lorsque vous portez vos regards sur l'avenir, que vous vous voyez dans votre agonie, sans victime, sans extrême-onction et sans aucune assistance de la part des ministres du Seigneur, vous vous regardez comme dans l'abandon le plus triste et le plus affligeant !

Consolez-vous, mes enfants, dans la confiance que vous devez à Dieu ; ce père tendre répandra sur vous Ses grâces, Ses bénédictions et Ses miséricordes, dans ces moments terribles que vous redoutez, avec plus d'abondance que si vous pouviez être assistés par Ses ministres, dont vous n'êtes privés que parce que vous n'avez pas voulu L'abandonner Lui-même.

L'abandon et le délaissement où nous redoutons de nous trouver ressemble à celui du Sauveur sur la croix, lorsqu'Il disait à son Père : "Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?" Ah ! Que ces paroles sont instructives : vos peines et vos délaissements vous conduisent à vos glorieuses destinées en terminant votre carrière comme Jésus-Christ termina la Sienne. Jésus, dans les souffrances, dans Son abandon et Sa mort, était dans l'union la plus intime avec Son Père. Dans vos peines et vos délaissements, soyez-Lui de même unis, et que votre dernier soupir soit comme le Sien : que la volonté de Dieu s'accomplisse.

Ce que j'ai dit de la privation du viatique à la mort, je le dirai aussi de l'extrême-onction. Si je meurs entre les mains de personnes qui, non seulement ne m'assistent pas, mais qui m'insultent, je serai d'autant plus heureux que ma mort aura plus de conformité avec celle de Jésus-Christ, qui fut un spectacle d'opprobres à toute la terre !... Crucifié par les mains de Ses ennemis, Il est traité comme un voleur et meurt entre les deux larrons ! Il était la sagesse même, Il passe pour un insensé ; Il était la vérité, et Il passe pour un fourbe et un séducteur ! Les pharisiens et les scribes ont triomphé de Lui et en Sa présence ! Enfin, ils se sont rassasiés de Son sang ! Jésus-Christ est mort dans l'infamie du supplice le plus honteux et dans les douleurs les plus sensibles ! Chrétiens, si votre agonie et votre mort sont à vos ennemis une occasion de vous insulter et de vous traiter avec opprobre, quelle fut celle de Jésus-Christ ? Je ne sais si l'ange qui fut envoyé pour suppléer à la dureté et à l'insensibilité des hommes ne le fut point pour nous apprendre que dans une telle rencontre nous recevons la consolation du ciel quand celles de la terre nous manquent. Ce ne fut point sans un dessein particulier de Dieu que les apôtres, qui eussent dû consoler Jésus-Christ, demeurèrent dans un assoupissement profond.

Que le fidèle ne s'étonne donc pas de se trouver sans prêtre à sa dernière heure. Jésus-Christ fait des reproches à Ses apôtres de ce qu'ils dormaient, mais Il ne leur en fait point de ce qu'ils Le laissent sans consolation, pour nous apprendre que, si nous entrons dans le Jardin des Oliviers, si nous montons au Calvaire, si nous expirons seuls et sans secours humains, Dieu veille sur nous, nous console et suffit à tous nos besoins. Fidèles qui craignez les suites du moment actuel, portez vos regards sur Jésus : fixez-Le, contemplez-Le, Il est votre modèle ; je n'ai rien de plus à vous dire sur ce sujet.

Après l'avoir contemplé, craignez-vous encore la privation des prières et des cérémonies que l'Eglise a établies pour honorer votre agonie, votre mort et votre sépulcre ? Pensez que la cause pour laquelle vous souffrez et mourez rend cette privation une nouvelle gloire et vous donne le mérite du dernier trait de ressemblance que vous pouvez avoir avec Jésus-Christ. La Providence a permis et voulu, pour notre instruction, que les pharisiens missent des gardes au sépulcre pour garder le corps de Jésus crucifié ; elle a voulu qu'après la mort même son corps restât entre les mains de Ses ennemis pour nous apprendre que, quelque longue que soit la domination de nos ennemis, nous devons la souffrir avec patience et prier pour eux.

Saint Ignace, martyr, qui avait tant d'ardeur pour être dévoré par les bêtes, ne préféra-t-il pas les avoir pour sépulcre au plus beau mausolée ? Les premiers chrétiens, que l'on livrait aux bourreaux, se sont-ils jamais mis en peine de leur agonie et de leur sépulcre ? Tous étaient sans inquiétude de ce qu'on ferait de leur corps. Oui, mes enfants, quand on se fie à Jésus-Christ pendant la vie, on se fie bien à Lui après sa mort.

Jésus sur la croix et près d'expirer vit les femmes qui L'avaient suivi depuis la Galilée qui se tenaient éloignées ; sa mère, Marie-Madeleine, et le disciple bien-aimé étaient auprès de la croix dans l'abattement, le silence et la douleur !... Voilà, mes enfants, l'image de ce que vous verrez : la plupart des chrétiens plaignent ceux d'entre les fidèles qui se trouvent livrés à la persécution, mais ils se tiennent éloignés ; quelques-uns, comme la mère de Jésus, approchent de la victime innocente que l'iniquité immole.

Je remarque, avec saint Ambroise, que la mère de Jésus, au pied de la croix, savait que son fils mourait pour la rédemption des hommes et que, désirant d'expirer avec Lui pour l'accomplissement de cette grande œuvre, elle ne craignait point d'irriter les Juifs par sa présence et de mourir avec son divin Fils. Quand vous verrez, mes chers enfants, mourir quelqu'un dans le délaissement ou sous le glaive de la persécution, imitez la mère de Jésus, et non les femmes qui l'avaient suivi de Galilée. Soyez pénétrés de cette vérité : que le temps de mourir le plus glorieux et le plus salutaire est lorsque la vertu est la plus forte dans notre cœur ; on ne doit pas craindre pour le membre de Jésus-Christ quand il est dans la souffrance ! Assistons-le, ne fût-ce que par nos regards et par nos larmes.

Voilà, mes enfants, ce que j'ai cru devoir vous dire : je le crois suffisant pour répondre à vos demandes et tranquilliser votre piété ; j'ai posé les principes sans entrer dans aucun détail ; ils me paraissent inutiles. Vos fermes réflexions y suppléeront aisément et vos conversations, si jamais la Providence le permet, auront de nouveaux désirs. Je dois ajouter, mes enfants, que vous ne devez point vous affliger du spectacle étonnant dont nous sommes témoins. La Foi ne s'allie point à ces terreurs ; le nombre des élus est toujours fort petit. Craignez seulement que Dieu ne vous reproche votre peu de Foi et de n'avoir pu veiller une heure avec Lui. Je vous avouerai cependant que l'humanité peut s'affliger, mais, en vous faisant cet aveu, je dirai que la Foi doit se réjouir.

**Dieu fait bien toutes choses** : portez ce jugement, mes enfants, il est le seul qui soit digne de vous. Les fidèles eux-mêmes le portaient lorsque le Sauveur faisait des guérisons miraculeuses. Ce qu'Il fait à présent est bien plus grand : dans Sa vie mortelle, Il guérissait les corps ; actuellement, Il guérit les âmes et complète par la tribulation le petit nombre des élus.

Quels que soient les desseins de Dieu sur nous, adorons la profondeur de Ses jugements et mettons en Lui toute notre confiance. S'Il veut nous délivrer, le moment est proche. Tous s'élèvent contre nous : nos amis nous oppriment, nos parents nous traitent en étrangers ! Les fidèles qui participent aux saints mystères avec nous sont détournés par le seul regard. On craint de dire non seulement que comme nous on est fidèle à sa patrie, soumis à ses lois, mais fidèles à Dieu : on craint de dire que l'on nous chérit, et même qu'on nous connaît. Si nous sommes sans secours du côté des hommes, nous voilà du côté de Dieu, qui, selon le prophète-roi, délivrera le pauvre du puissant et le faible qui n'avait aucun secours. L'univers est l'ouvrage de Dieu ; Il le régit, et tout ce qui arrive est dans les desseins de Sa Providence. Quand nous croyons que la désertion va être générale, nous oublions qu'il suffit d'un peu de Foi pour rendre la Foi à la famille de Jésus-Christ, comme un peu de levain fait fermenter toute la pâte.

Ces événements extraordinaires, où la multitude lève la hache pour saper l'ouvrage de Dieu, servent merveilleusement à manifester Sa toute-puissance.

Dans tous les siècles, on verra ce que vit le peuple de Dieu quand le Seigneur voulut, par Gédéon, manifester Sa toute-puissance contre les Madianites. Il lui fit renvoyer presque toute son armée. Trois cents hommes seulement furent conservés, et encore sans armes, afin que la victoire fût visiblement reconnue venir de Dieu. Ce petit nombre des soldats de Gédéon est la figure du petit nombre des élus vivant dans ce siècle. Vous avez vu, mes enfants, avec l'étonnement le plus douloureux, que de la multitude de ceux qui était appelés (puisque toute la France était chrétienne), le plus grand nombre, comme dans l'armée de Gédéon, est demeuré faible, timide, craignant de perdre leur intérêt temporel : Dieu les renvoie. Dieu ne veut Se servir dans Sa justice que de ceux qui se donnent entièrement à Lui. Ne nous étonnons donc pas du grand nombre de ceux qui Le quittent ; la vérité triomphe, quelque petit que soit le nombre de ceux qui L'aiment et Lui restent attachés. Pour moi, je ne forme qu'un vœu : c'est le désir de saint Paul. Comme enfant de l'Église, je souhaite la paix de l'Église ; comme soldat de Jésus-Christ, je souhaite de mourir sous Ses étendards.

Si vous avez les ouvrages de saint Cyprien, lisez-les, mes chers enfants, c'est surtout aux premiers siècles de l'Église qu'il faut remonter pour trouver des exemples dignes de nous servir de modèles. C'est dans les livres saints et dans ceux des premiers défenseurs de la Foi qu'il faut se former une idée précise de l'objet du **martyre** et de la **confession** du Nom de Jésus-Christ : c'est la vérité et la justice, ce sont les objets augustes, éternels, immuables de la Foi qu'il faut confesser. C'est l'Évangile, car les instructions humaines, quelles qu'elles soient, sont variables et temporelles ; mais l'Évangile et la loi de Dieu tiennent à l'éternité. C'est en méditant cette distinction que vous verrez clairement ce qui est à Dieu et ce qui est à César, car, à l'exemple de Jésus-Christ, vous devez rendre avec respect, à l'un et à l'autre, ce que vous leur devez.

Toutes les églises et tous les siècles sont d'accord : il ne peut y avoir rien de si saint et de si glorieux que de confesser le Nom de Jésus-Christ. Mais rappelez-vous, mes enfants, que pour le confesser d'une manière digne de la couronne que nous désirons, c'est dans le temps où nous souffrons davantage qu'il faut faire paraître une plus grande sainteté. On ne trouve rien de si beau que ces paroles de saint Cyprien lorsqu'il loue toutes les vertus chrétiennes dans les confesseurs de Jésus-Christ :

"Vous avez toujours observé, leur dit-il, le commandement du Seigneur avec une vigueur digne de votre fermeté ; vous avez conservé la simplicité, l'innocence, la charité, la concorde, la modestie et l'humilité ; vous vous êtes acquittés de votre ministère avec beaucoup de soin et d'exactitude ; vous avez fait paraître de la vigilance pour aider ceux qui avaient besoin de secours ; de la compassion pour les pauvres ; de la constance pour défendre la vertu, du courage pour maintenir la sévérité de la discipline, et afin qu'il ne manquât rien à ces grands exemples de vertu que

vous avez donnés, voilà que par une confession et des souffrances généreuses, vous animez hautement vos frères au martyre et leur en tracez le chemin".

J'espère, mes chers enfants, quoique Dieu ne vous appelle pas au martyre, ni à aucune confession douloureuse de Son Nom, pouvoir un jour vous parler comme Il parlait aux confesseurs Célérin et Aurèle, et louer en vous plus votre humilité que votre constance, et vous glorifier plus de la sainteté de vos mœurs que de vos peines et de vos plaies.

En attendant cet heureux moment, profitez de mes conseils et soutenez-vous vous-mêmes par mon exemple. Dieu veille sur vous. Notre espérance est fondée ; elle nous montre ou la persécution qui finit ou la persécution qui nous couronne. Dans l'alternative de l'une ou de l'autre, je vois l'accomplissement de notre destinée.

Que la volonté de Dieu soit faite, puisque de quelque manière qu'Il nous délivre, Ses miséricordes éternelles se répandent sur nous.

Je finis, mes chers enfants, en vous embrassant et en priant Dieu pour vous ; priez Le pour moi et recevez ma bénédiction paternelle, comme le gage de ma tendresse envers vous, de ma Foi et de ma résignation sincère à n'avoir pas d'autre volonté que celle de Dieu.

DEMARIS.

**MONSEIGNEUR DE MARBŒUF, ARCHEVÊQUE LÉGITIME DE LYON,**  
écrivait, du fond de l'exil, aux fidèles de son diocèse, au sujet de la privation des secours religieux :

Basse-Saxe, 6 décembre 1796.

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

"Si le malheur des temps vous prive d'assister au Saint-Sacrifice de la messe et de participer aussi souvent que vous le désirez aux saints mystères, ne craignez point et ne vous découragez point pour cela ; vous n'y perdrez rien.

Dieu verra avec complaisance que, malgré ces privations, vous conservez dans votre cœur la confiance et la fidélité que vous Lui devez ;

Il entendra vos prières domestiques et les vœux que vous formerez pour le rétablissement de Son culte ;

Il en sera touché et, en attendant les moments marqués par Sa sagesse pour faire luire sur nous des jours plus sereins, Lui-même vous tiendra lieu de pasteur, de guide, de soutien ;

Il répandra dans vos âmes une mesure abondante de grâces, de force, de constance pour vous mettre en état de résister à toutes les tentations de l'ennemi, et, dans le temps de la plus grande disette des secours extérieurs de la religion, Il vous fera recueillir intérieurement des trésors de bénédictions.

Demeurez donc sans inquiétude dans la bergerie d'un si bon maître ; invoquez-Le avec confiance dans toutes vos nécessités et soyez certains que la nourriture spirituelle dont vous pouvez avoir besoin, en telle situation que vous vous trouviez, ne vous manquera jamais.

Vous la recevrez immédiatement de la main de Dieu, lorsque le malheur des temps vous privera de l'usage des moyens qu'Il a établis pour être les canaux de sa grâce".

### **Sermon de M. Pierre-Marie Remaud, curé de Chavagnes-en-Paillers en février 1791.**

Un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis (Jean, x, 11). Jésus-Christ est mort pour tous les hommes. A Son exemple, un bon pasteur **doit souffrir et mourir** même, s'il le faut, pour son peuple. Je déclare que tels sont, plus en ce jour que jamais, les sentiments de mon cœur pour le troupeau que la divine Providence a daigné confier à mes soins. Non, mes chers paroissiens, ne craignez pas que les tribulations, que les douleurs, que les peines enfin de toute espèce puissent nous séparer jamais de Jésus-Christ et par conséquent de vous qui êtes Ses membres. A l'exemple du grand apôtre, nous saurons tout souffrir **mépris, calomnie, misère extrême**, pour vous servir en Jésus-Christ jusqu'à la fin. Qu'un lâche apostat renie sa foi et celle de ses pères, qu'un homme sans mœurs et sans principes porte des coups sensibles à la religion, qu'un citoyen sans honneur et sans probité se dévoue au mépris, cela peut se comprendre ; mais qu'un pasteur selon le cœur de Dieu et pénétré de l'amour de ses devoirs devienne un sujet de scandale pour son peuple et devienne parjure, c'est ce qui ne peut se supposer ni se comprendre ; plus les circonstances seront difficiles, plus nous montrerons de **zèle** à vous servir et plus je serai malheureux, plus vous me deviendrez chers.

Ma destinée est bien fâcheuse, mes très chers frères, je ne vous le dissimulerai pas, hélas ! Si vous étiez encore heureux et tranquilles, nos alarmes seraient moins vives ou du moins plus faciles à supporter ; mais nous sentons plus que jamais que c'est en vain qu'on veut, par des subtilités, séparer la cause d'un véritable pasteur de celle de son peuple ; c'est vouloir véritablement séparer la cause d'un bon père de celle de ses enfants. Ah ! nous n'éprouvons que trop qu'il est impossible de frapper le pasteur sans exposer son troupeau à la dispersion et au ravage : « Je frapperai le pasteur et le troupeau se dispersera... »

Il est temps de fixer vos incertitudes cruelles, mes chers frères, il faut enfin vous annoncer que c'est pour la dernière fois que je parais au milieu de vous. L'ordre de cesser toutes nos fonctions publiques ou de prêter un nouveau serment a été affiché et publié, il y a huit jours, vous le savez, à la porte de ce temple sacré où nous venions les remplir avec

empressement et, nous pouvons le dire, avec zèle. Huit jours nous ont été accordés, par une espèce de faveur (et ce terme est de rigueur), pour nous décider et prendre un parti, comme s'il fallait à l'homme qui n'est pas vendu à l'iniquité du temps pour choisir entre l'obéissance qu'il doit à Dieu et celle qu'il doit aux hommes, pour calculer avec sa conscience et l'intérêt !

Mes réflexions sont faites depuis longtemps, mes chers paroissiens, elles n'ont pas varié d'un seul instant : je puis bien dire qu'elles sont aussi anciennes que le jour où parut le décret qui oblige tous les fonctionnaires publics du royaume à prêter un serment sur la Constitution civile du clergé et je vous en aurais instruit, il y a déjà longtemps, si je n'avais pas voulu conserver jusqu'à la fin les relations qui nous étaients nécessaires pour vous conduire dans la voie de la vérité. Mais ne devançons pas les choses, mettons de l'ordre dans les vérités saintes que vous allez entendre : notre dessein est de vous parler, une dernière fois, de nos **devoirs** : ils vous rappelleront les vôtres. Je finirai ce discours par vous dire ce que la religion, ma conscience, l'honneur et la probité me permettent de faire au sujet du serment exigé de moi, comme fonctionnaire public, par le décret du 27 novembre dernier, sanctionné le 26 décembre de la même année.

Je vous l'ai déjà dit, mes chers frères : jamais vous ne fûtes plus chers à mon cœur qu'en ce moment. Il semble que le malheur a quelque chose qui attache. Un père infortuné recherche ses enfants, il leur parle avec plus de tendresse à mesure qu'il voit approcher pour lui le terme fatal où il ne pourra plus leur manifester ses intentions paternelles. C'est alors qu'il leur rappelle ce qu'il a dû faire pour eux, ce qu'il a réellement fait pour leur bonheur, c'est alors qu'il leur dit ce qu'il a droit d'en espérer et d'en attendre. Ce père tendre est votre **pasteur**.

La somme de mes **devoirs** est plus que jamais toute présente à mes yeux : qu'ils sont **grands**, qu'ils sont **difficiles**, qu'ils sont **inquiétants**, mais qu'ils sont **durables** les devoirs d'un vrai pasteur envers son peuple ! Ils ne peuvent finir qu'à la mort. Je les réduis à **deux principaux** : au **DEVOIR DE L'INSTRUCTION** au **DEVOIR DE L'EXEMPLE**. Daignez m'écouter.

Et d'abord, j'ai dû et je dois vous **instruire** : c'est le premier et le plus saint de mes devoirs : « Allez, dit Jésus-Christ à Ses apôtres, prêchez l'Évangile à toute la terre et baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Voilà notre mission, voilà notre pouvoir. Rappelez-vous toujours que c'est Jésus-Christ qui l'a donné à Ses apôtres et qu'ils ne le tiennent pas de la puissance humaine ! Les apôtres l'ont donné aux évêques, leurs successeurs ; ce pouvoir, les évêques l'ont communiqué aux pasteurs ; ainsi s'est perpétué d'âge en âge le pouvoir que nous avons, exclusivement comme pasteurs, de vous enseigner ; ainsi s'est propagée **la foi**, de siècle en siècle, au milieu des troubles et des hérésies ; la religion chrétienne dont elle est la base en a triomphé ; les persécutions ont ajouté à sa gloire, les plus incrédules ont cru à sa divinité.

Malheur à nous si, dans ce moment surtout, nous ne remplissons pas le plus saint de nos devoirs, si nous ne vous rompons pas le pain de la parole dont vous avez si **grand besoin** pour vous prémunir contre les séductions si dangereuses du siècle où nous vivons ! **Sentinelle vigilante** préposée à la garde d'Israël, nous sonnons l'alarme depuis bien longtemps. Placé sur la montagne, nous voyons l'ennemi de loin. Nous avons cherché à vous faire **éviter ses coups** mais, par malheur, la Babylone maudite, après nous avoir longtemps préparé son poison, vous offrit en souriant la coupe de **l'impunité** ; vous y portâtes avidement les mains, nous vous criâmes alors : Arrêtez ! Qu'allez-vous faire ? Loin de vos lèvres cette coupe empoisonnée !

Trop souvent et trop longtemps vous avez regardé nos **prédictions** comme **l'exagération d'un zèle outré**, mais **bientôt je crains que vous ne soyez instruits par le malheur lui-même**. Que je serais coupable si, comme le grand apôtre au milieu des nations, je ne vous prémunissais pas encore, une dernière fois, contre ces **écrits infâmes**, la honte et les délices de notre siècle, proscrits autrefois par toutes les lois, mais toujours subsistants, contre ces ouvrages conçus dans les ténèbres, jamais avoués, répandus avec art, communiqués sans ménagement et qui, passant de main en main par une circulation prompte, font de la corruption d'un seul ou de quelques individus les mœurs dominantes d'une infinité de personnes.

Qu'est-il donc arrivé de ce **mélange sacrilège** que nous n'avons pu ni prévenir ni empêcher par nos instructions ? Ce qui est arrivé, mes frères, je vous le dis, le cœur plein de douleur, « je vous le dis avec larmes », c'est un **débordement** presque général dans les mœurs. Oui, le mystère d'iniquité absorbe presque le mystère de justice. La religion est encore **sur les autels** mais elle **n'est plus dans les mœurs**. On ne vit jamais **tant de chrétiens** et **si peu de christianisme**.

Il est donc essentiellement de notre devoir, dans ce jour plus que jamais, de vous avertir encore de ne pas vous laisser **séduire et tromper**. Notre plus grande affliction serait de vous voir malheureux et coupables tout à la fois. Comme pasteur je dois vous instruire ; Dieu sait et vous me serez les témoins que j'ai toujours rempli ce devoir avec **autant de vérité que de zèle**. Combien de fois en effet ne sommes-nous pas venu dans cette chaire vous dire, de la part de Dieu, comme Moïse aux Israélites : Vous aimerez votre Dieu de tout votre cœur et votre prochain comme vous-mêmes ; vous ne serez **pas parjures** ; vous sanctifierez le jour du Seigneur ; vous honorerez votre père et votre mère ; vous ne nuirez à personne, et le reste.

Qu'est-ce donc qu'on veut punir en moi, mes chers paroissiens, en me séparant de vous d'une manière si douloureuse ? Ce n'est pas sans doute mon zèle à vous dire **la vérité sans feinte et sans déguisement** ? Comme

pasteur je vous la devais, puisque mon premier devoir était de vous enseigner les vérités du salut. J'aurais à rougir si, par des ménagements cruels et honteux, je vous en avais caché une seule dont l'ignorance aurait pu vous devenir funeste. Que ma langue s'attache à mon palais si jamais elle doit vous prêcher le **mensonge**, que ma main sèche à l'instant si elle doit servir à l'**iniquité**. Serait-ce un **zèle amer** et contraire au bonheur de la société qu'on voudrait punir en nous ? Que reproche-t-on aux pasteurs ? Est-ce une désobéissance à la loi ? Est-ce d'avoir enseigné des vérités contraires à la prospérité de l'Etat, au maintien de la Constitution nouvelle ? Oui, il paraît que c'est ce crime qu'on nous impute.

Je crois que tout mon troupeau est ici ou, du moins, que la plus saine partie me fait l'honneur de m'entendre. Eh bien ! qui de vous, mes chers paroissiens, a quelques reproches fondés à me faire ? Qu'il parle et qu'il s'explique. Est-il quelqu'un dans ma paroisse qui puisse m'accuser et me convaincre de lui avoir prêché publiquement ou en secret le soulèvement ou la désobéissance aux lois de l'Etat ? Ne craignez-pas ! accusez-moi si je suis coupable... Vous gardez le silence : je suis donc innocent.

Si je suis innocent, pourquoi me poursuivre comme un coupable ? pourquoi me punir en me privant de donner à mon peuple le secours que je lui **dois** et qu'il a **droit d'attendre** de moi ? M'avez-vous entendu quelquefois vous dire : Ne rendez pas à César ce qui appartient à César ? Vous ai-je jamais dit : Ne payez pas les impôts ? Soulevez-vous ? Rendez-vous la justice qu'on vous refuse : vous ai-je jamais tenu un pareil langage ? Non ! Je vous devais, comme pasteur, **la vérité et l'exemple**. Loin de vous dire donc de ne pas rendre à César ce qui lui appartient, je vous ai mille fois engagés, exhortés, dans cette chaire, à payer les impôts, quelque fâcheux que fussent les temps. Je vous ai toujours dit : Obéissez à vos souverains légitimes ; je vous ai toujours conjurés d'être les **amis de la paix**.

Quelle a été en effet ma conduite, mes chers frères, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour ? Ami de la paix, je l'ai prêchée au milieu du tumulte et des agitations qui nous environnent ; par un effet de la miséricorde de Dieu sur nous tous, ma paroisse n'a point été troublée par des séditions ni par aucune émeute ; je vous demande, ô mon Dieu, qu'elle ne le soit jamais ! Voilà quelles ont été mes instructions pastorales ; cependant, nous n'en sommes pas moins placé aujourd'hui dans la funeste alternative d'être parjure ou malheureux. Mais, pour moi, il n'est point de choix à faire : **je préfère la misère la plus extrême à l'infamie ou au parjure**. Si j'étais assez irréligieux pour penser même à faire le serment qu'on exige de moi, serais-je digne de votre confiance et de votre estime ? Le souffririez-vous ? Ici les lois humaines sont impuissantes, ma conscience et mon cœur sont à moi : j'atteste le Ciel que je les écouterai uniquement dans cette circonstance.

Je renouvelle de bon cœur et dans toute la sincérité de mon âme le **sacré engagement** que j'ai pris au pied des saints autels de veiller sur le troupeau que la divine Providence m'a confié ou qu'Elle pourrait me confier dans la suite par l'organe de l'Église catholique, apostolique et romaine. Je n'avais pas besoin, j'ose le dire, des lois des hommes pour remplir un devoir si cher à mon cœur ; Jésus-Christ m'en avait **imposé** la loi en me disant : Paissez Mes agneaux, paissez Mes brebis.

Me fallait-il de nouvelles lois pour être fidèle à ma nation, à la loi et au roi ? Non encore ! J'ai fait mon serment de citoyen dans une assemblée de la commune de cette paroisse, vous en êtes les témoins ; j'y serai fidèle aussi longtemps que ma religion et ma conscience ne s'y opposeront pas. Mais, dès que ma conscience y sera contraire, je déclare publiquement que je ne consulterai qu'elle et qu'elle sera mon guide parce qu'il vaut mieux **obéir à Dieu qu'aux hommes**.

Mais pourquoi, me dira-t-on peut-être, refuser de prêter un serment qui n'est pas autre chose que le serment civique que bien des prêtres, même distingués, ont fait sans difficulté ? Je ne disconviens pas, mes frères, qu'il y a des fonctionnaires publics qui ont prêté le serment. Je sais encore que, parmi eux, il y en avait quelques-uns qui jouissaient d'une grande réputation. Je ne suis point le censeur de leur conduite. La postérité les jugera. Je me contente de vous dire que **je préfère l'autorité de l'Évangile, la tradition des Pères de l'Église, les conciles Œcuméniques, l'autorité toujours respectable des évêques de France, nos pères dans la foi**. Or, je peux vous donner pour certain que, sur cent quarante évêques, quatre seulement ont prêté le serment jusqu'à ce jour ; cent trente-six par conséquent ont refusé de le faire. Le pape, chef visible de l'Église, Vicaire de Jésus-Christ sur terre, a été consulté : n'est-il pas au moins prudent d'attendre sa réponse ?

Je n'ignore pas encore, mes chers paroissiens, qu'on cherche à nous rendre **odieux** à vos yeux, qu'on vous fait entendre que nous avons des desseins coupables ; on vous dit que ce sont les regrets de perdre nos biens qui nous font agir ; on vous dit que nous ne voulons pas prêter le serment parce que nous ne voulons pas jurer de ne plus recevoir de casuel ; on vous fait enfin entendre que c'est, de notre part, une affaire d'opiniâtreté et d'entêtement.

Je réponds à toutes ces **calomnies**. Et d'abord je dis qu'on ne peut nous accuser d'être conduits par vue d'intérêt : le clergé a été spolié de tous ses biens, il s'est permis de justes représentations ; n'en auriez-vous pas fait autant si on vous avait enlevé vos possessions ou si on en avait changé la nature sans votre consentement ? Par quelle fatalité en croiriez-vous à vos ennemis, de préférence à votre vrai pasteur qui ne cherche pas à vous tromper et qui ne vous trompa jamais ? Quoi ! mes chers paroissiens, on m'accuse d'intérêt ? On n'aurait pas dû au moins prendre ce moment pour le faire ; vous le savez, ce qui faisait autrefois notre subsistance n'est plus entre nos mains mais entre les vôtres. Si nous en avons gémi en secret, nous ne nous en sommes pas plaints. Peu m'importe, surtout à moi, mes chers paroissiens,

d'avoir une subsistance en fonds de terre ou autrement ; si elle m'avait été exactement payée, j'y aurais beaucoup gagné, vous le savez. Qu'on cesse donc de m'accuser d'intérêt au moment où **j'abandonne tout**, où **je sacrifie tout**, où je me dévoue à l'indigence la plus extrême pour n'être pas un sujet de scandale pour mon peuple.

Qu'on cesse donc de m'accuser d'**opiniâtreté** et d'**entêtement** : peut-on bien m'en supposer, mes très chers frères, quand on me voit, à l'âge de plus de quarante ans, sacrifier mon repos, ma tranquillité, mon existence ? Ah ! que les méchants sachent qu'on ne se dévoue pas à la misère par le seul plaisir d'être opiniâtre et entêté. Vous m'avez vu naître, mes chers paroissiens, au sein de l'indigence, je vais donc y rentrer ; mes mains ne seront jamais celles d'un pasteur mercenaire et, pour vous en convaincre, je viens vous offrir ma vie même pour sauver le troupeau : « Un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ».

J'ai jeté un regard sur l'**avenir** : il est **effrayant** pour moi, sans doute, mais la crainte de la misère et de l'indigence ne me fera jamais préférer les richesses à l'amour de mes devoirs. Dans cet avenir, il est quelque chose qui afflige davantage mon cœur. Si vous connaissiez mes sentiments tendres pour vous, si vous saviez rendre justice à l'attachement de votre pasteur pour vous tous qui formez le troupeau, déjà vous sauriez ce qui va faire mon vrai malheur : l'idée d'être pasteur, de rester le pasteur et de ne plus paraître à la tête du troupeau.

Oui, je serai votre pasteur et vous ne pourrez plus me voir aux portes de ce temple, vous **recevoir**, vous faire entrer dans le bercail, vous inscrire au nombre des enfants de Dieu et de l'Eglise.

Je serai votre pasteur et je ne pourrai plus aller dans ces **tribunaux** sacrés rappeler au bercail c'est là où j'ai, mille et mille fois, essuyé vos larmes et j'ai pleuré avec vous sur vos égarements.

Je serai le pasteur et je ne pourrai plus **conduire** le troupeau à cette **table sainte** : c'est là où si souvent je vous ai rassemblés comme une sainte famille pour vous distribuer le Pain des anges, vous présenter cette coupe toute divine.

Je serai le pasteur et je ne pourrai plus, de cette **chaire de vérité** vous repaître de la divine parole : c'est autour de cette chaire où je vous ai si souvent appelés, comme Moïse la multitude d'Israël, pour vous dire **d'aimer votre Dieu**, comme un second Isaïe, pour vous **reprocher vos égarements** et vous porter à **chérir la vertu**.

Je serai votre pasteur et je ne pourrai plus appeler le troupeau autour de ces **autels** pour y offrir, tous ensemble, comme autant de sacrificateurs, la Victime pure, sainte et sans tache qui s'immole à Son Père pour le salut du pasteur et du troupeau. Ah ! c'est là que, comme autant d'Israélites, nous venions tous ensemble nous prosterner devant l'arche de la nouvelle alliance, tantôt pour **rendre des actions de grâces** à la Divinité de Ses dons et de Ses bienfaits, tantôt pour Lui en **demandeur** de nouveaux, tantôt pour **apaiser** Sa colère. Je serai votre pasteur et je ne pourrai plus resserrer ces **liens** indissolubles qui faisaient de saintes alliances qui formaient des saints.

Je serai votre pasteur et je ne pourrai plus aller **essuyez vos larmes** dans vos infirmités, **panser les plaies** de vos âmes, vous parler de la **mort**, du **jugement** qui la suit, de cette **éternité** effrayante du pécheur mais consolante pour le juste. Quelle affliction pour un pasteur tendre pour ses brebis de les voir mourir sans pouvoir leur apporter aucun soulagement ! En vain, pauvres vieillards, infirmes affligés, appellerez-vous à votre secours votre vrai pasteur : il vous portera dans son cœur, mais il ne pourra vous visiter dans vos **derniers moments**. Cette pensée déchire mon cœur ! Un pasteur voir sa brebis mourir et ne pouvoir lui rendre la sépulture, ce dernier des devoirs !

Rien de plus affligeant pour un pasteur à qui le troupeau est si cher. Vous n'en doutez pas sans doute : si j'avais plus de droit à votre amitié que tout autre pasteur, vous auriez plus de droit à mes **soins** et à mon **attachement**.

La Providence m'avait placé au milieu de mes concitoyens, de mes amis, de mes parents : joindre la qualité de pasteur à des liens déjà si grands, une triste séparation ne peut que m'être plus sensible !

Ah ! que dis-je ? me séparer de mon troupeau, Dieu me le défend, la mort seule peut m'en séparer. J'obéirai, Dieu me l'ordonne, à la loi qui me défend toute fonction publique : je vous dois l'exemple de la paix et de la soumission aux lois, il ne faut pas résister à la force ; soyons unis par la paix, si nous ne le sommes pas par nos opinions religieuses.

Mais ma douleur serait moins grande si tout mon troupeau me restait **fidèle**, si aucune des brebis ne sortait du bercail, si je pouvais dire à mon Dieu ce que le premier des pasteurs, Jésus-Christ, disait à Son Père . « J'ai eu soin de tous ceux que Vous M'avez choisis, Je les ai conservés pour Vous, Je les ai préservés du ravage et de la dent meurtrière du pasteur mercenaire: aucune de Mes brebis ne s'est perdue ». Ah ! dirais-je encore avec le grand apôtre que je n'ai été qu'un pasteur inutile, que je n'ai encore rien fait, comme je devais répondre à mon Dieu de toutes vos âmes, au prix même de mon âme.

Votre sensibilité m'annonce vos regrets ; qu'elle m'annonce donc encore votre **fidélité**. Oui, ô divin Pasteur des âmes, ne permettez pas qu'une seule s'égaré ; Vous avez versé jusqu'à la dernière goutte de Votre sang pour les gagner à Vous ; s'il Vous faut une victime pour les y conduire, que ce soit le pasteur qui soit immolé et épargnez le troupeau. Oui, détournez de dessus sa tête l'orage pour le faire tomber sur celle de son guide ; si ce sont mes péchés, si ce sont les péchés de mon troupeau qui nous attirent tant de malheurs, daignez, Dieu de miséricorde, écouter ma prière : frappez, ne m'épargnez pas ici-bas, faites retomber sur moi tous les maux dont Votre colère est armée, envoyez-moi la faim, la soif, la nudité, les chaînes, la mort même, pourvu que Vous réserviez pour l'éternité bienheureuse le troupeau et le pasteur.

C'est donc après avoir étudié nos devoirs plus que jamais, interrogé notre cœur, consulté notre religion, sondé notre conscience que je déclare, après avoir manifesté de nouveau mon respect pour la Nation et le serment pour mon roi,

mon obéissance à la loi dans l'ordre politique, je déclare formellement ne pouvoir prêter le serment exigé de tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics par le décret du 27 novembre dernier, sanctionné le 26 décembre suivant, ma religion et ma conscience ne me le permettant pas.

# *La communion spirituelle*

*Par H Moureau*

Communier spirituellement, c'est s'unir à Jésus-Christ présent dans l'eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par un désir procédant d'une foi animée par la charité.

1° On sait que la justification est produite par l'acte de charité ou par celui de contrition parfaite en tant que cet acte inclut chez le non-baptisé le vœu de recevoir le baptême et, chez le baptisé, le vœu de confesser ses fautes pour en être absous. Ainsi, pour opérer l'effet de ces sacrements, le désir implicitement contenu dans l'acte de contrition ou de charité suffit; il n'en est pas de même pour l'eucharistie. La communion spirituelle exige essentiellement le désir explicite de s'unir à Jésus-Christ sacramentellement. Ce désir suppose donc la foi à l'eucharistie et comme il a été dit, il doit être accompagné de la charité.

2° Il suit de là que ni les anges ni les bienheureux dans le ciel ne peuvent communier spirituellement. Développant cette pensée, saint Thomas fait remarquer que l'on peut communier spirituellement de deux façons : 1. en s'unissant au Christ en personne naturelle; c'est ainsi que communient les anges en tant qu'ils sont unis au Christ par la charité et par la vision face à face; c'est là le pain que nous mangerons un jour dans la patrie; 2. on peut se nourrir spirituellement du Christ en s'unissant à lui en tant qu'il est présent sous les espèces, c'est-à-dire par la foi au Christ jointe au désir de recevoir le sacrement où il est présent : or ce mode de communion n'existe pas pour les anges.

3° Trois actes constituent la communion spirituelle : 1. l'acte de foi à la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de l'autel; 2. l'acte de désir, dont une forme très recommandable consiste à s'imaginer que l'on s'approche de la sainte table et que l'on reçoit l'hostie de la main du prêtre; 3. l'acte d'action de grâces, le même que si l'on avait réellement communié.

4° Le moment où la communion spirituelle est particulièrement indiquée est naturellement celui de la communion du prêtre à la messe; mais on peut communier spirituellement à tout moment de la journée, autant de fois que l'on veut et en n'importe quel lieu. Celui qui serait en état de péché mortel

n'est nullement tenu de se confesser; il suffit qu'il fasse un acte de contrition parfaite. Et si la contrition était imparfaite, il ne pécherait point, mais, au contraire, il ferait une chose bonne en faisant les actes de la communion spirituelle; seulement il n'obtiendrait point les grâces spéciales attachées à ce mode de communion, attendu qu'il manquerait d'une disposition essentiellement requise.

5° Les effets de la communion spirituelle sont identiques à ceux de la communion sacramentelle, sauf leur intensité, qui est moindre. Toutefois, ceci doit s'entendre à égalité des dispositions, car, autrement, une communion spirituelle, faite avec plus de ferveur, pourra produire plus de fruit qu'une communion sacramentelle faite avec tiédeur. Il n'est pas besoin de dire que les fruits de la communion spirituelle sont uniquement *ex opere operantis*.

6° En raison des fruits excellents de la communion sacramentelle et de l'effet qu'elle a d'aviver la foi et d'enflammer l'amour des fidèles envers l'auguste sacrement ainsi que de les porter à s'approcher de la sainte table fréquemment et avec ferveur, la communion spirituelle est hautement approuvée et recommandée par l'Église. Ainsi, parmi les motifs que le concile de Trente, , invoque pour prouver que les messes où le prêtre seul communie sont néanmoins des messes communes à tous les fidèles, il allègue la communion spirituelle que le peuple fait à ces messes, signifiant ainsi clairement que communier spirituellement c'est participer très véritablement aux fruits du sacrement de l'autel.

S. Thomas, *Sum. theol.*, IIIa, q. LXXX, A. 1, 2; Suarez;, *In IIIam Sum.*, disp. LXII, sect.I, n. 2; Salmanticenses, *Cursus theologicus*, disp. II, dub.I, II ; Gühr, *Die heiligen Sakramente*, t. II, § 22.

H. Moureau, DTC col. 572-574, article *communion spirituelle*

Concile de Trente, sess. XIII, ch. VIII : « Pour ce qui est de l'usage, nos pères ont justement et sagement distingué trois manières de recevoir ce saint sacrement. Ils ont enseigné que certains ne le reçoivent que sacramentellement en tant que pécheurs. D'autres ne le reçoivent que spirituellement : ce sont ceux qui, mangeant par le désir le pain céleste qui leur est offert avec cette « foi » vive « qui opère par la charité » Ga 5,6 , en ressentent le fruit et l'utilité. D'autres, enfin, le reçoivent à la fois sacramentellement et spirituellement : ce sont ceux qui s'éprouvent et se préparent de telle sorte qu'ils s'approchent de

cette table divine après avoir revêtu la robe nuptiale Mt 22,11-14 . » (Denzinger 1648)

Voir CHARITÉ, t. II, col. 2236-2245.

*Sum. theol.IIIa*, q. LXXX, a. 2, ad 1<sup>um</sup>, 2<sup>um</sup>

Scavini, *Theologia moralis*, tr. IX, n. 167.

S.Thomas, *Sum. theol.*, III, q. LXXX, a. 1, ad 3<sup>um</sup>.

sess. XXII, ch. VI: « Le saint concile souhaiterait, certes, que les fidèles assistant à chaque messe ne communient pas seulement par un désir spirituel, mais aussi par la réception sacramentelle de l'eucharistie, par quoi ils recueilleraient un fruit plus abondant de ce très saint sacrifice. Cependant, s'il n'en est pas toujours ainsi, il ne condamne pas pour cela, comme privées et illicites , les messes où seul le prêtre communie sacramentellement ; mais il les approuve et les recommande, puisque ces messes doivent elles aussi être regardées comme vraiment publiques, en partie parce que le peuple y communie spirituellement, en partie parce qu'elles sont célébrées par un ministre public de l'Eglise, non pas pour lui seulement, mais pour tous les fidèles qui appartiennent au corps du Christ. » (Denzinger 1747)

# La Communion Spirituelle

R.P. J.M. Derély, S.J., 1934

---

La communion spirituelle est l'un des exemples les plus impressionnants et les plus nets de la valeur théologique du désir. N'est-ce pas sous le titre suggestif : *"Quelques éléments de la théologie du désir. De l'efficacité du désir loyal et plein de foi dans l'Eucharistie"*, que M. le chanoine Anger rangeait dans sa "Doctrina du Corps Mystique" la question de la communion spirituelle ?

Nous allons voir jusqu'où va l'efficacité de ce désir quand il s'agit de la communion.

Les conclusions en seront si importantes à la fois et si merveilleuses qu'on ne peut trop en assurer les prémisses.

Aussi après avoir fait consciencieusement le tour des théologiens qui étudièrent la question en elle-même ou par quelque biais, nous emprunterons ces prémisses à saint Thomas d'Aquin et au Concile œcuménique de Trente : il n'est pas de bases plus solides.

*Il y a deux manières, dit saint Thomas, de manger l'Eucharistie, l'une sacramentelle par laquelle on reçoit uniquement les saintes espèces, l'autre spirituelle par laquelle on reçoit l'effet du sacrement, c.à.d. l'incorporation au Christ.*

Mais il y a aussi deux façons de manger spirituellement le sacrement de l'Eucharistie et d'en recevoir les effets : ou dans la communion spirituelle et sacramentelle à la fois par laquelle on reçoit le sacrement en réalité, *ou dans la communion spirituelle seulement, par laquelle on reçoit le sacrement en désir.*

Sans doute, la communion sacramentelle, dit le saint Docteur, n'en devient pas inutile pour cela, car 1) le désir serait illusoire qui ne se réaliserait pas dès que c'est possible ; 2) la manducation sacramentelle procure plus pleinement l'effet du sacrement ; 3) elle donne un accroissement de grâce, un perfectionnement de la vie spirituelle.

Mais déjà LA SEULE COMMUNION SPIRITUELLE 1) suffit à nous donner la vie surnaturelle : *Ad hoc quod simpliciter habeatur spiritualis, sufficit perceptio eucharistiae in voto* ; 2) nous apporte le fruit, les effets de la communion : *Desiderant Eucharistiam et per consequens recipiunt rem ipsius* ; 3) nous transforme en Jésus et nous incorpore à lui : *Potest aliquis in Christo mutari et ei incorporari, voto mentis, etiam sine hujus sacramenti perceptione.*

Ces effets merveilleux de la communion, même si elle n'est que spirituelle, que le Docteur Angélique affirme en maints endroits (cf. 3. 73, 68, 79, 80 *passim*), il les attribue d'abord A LA VALEUR DU DÉSIR inspiré de la Foi et de la Charité surnaturelle : "L'effet d'un sacrement", déclare-t-il, "peut être obtenu si on a le désir de ce sacrement, bien qu'on ne le reçoive pas en réalité ; ainsi en est-il de ceux qui se nourrissent spirituellement de l'Eucharistie avant qu'ils ne s'en nourrissent sacramentellement"(3.1.3). Et il compare cette efficacité à celle du baptême de désir ou de la contrition parfaite incluant le désir de se confesser.

Mais il y ajoute une EFFICACITÉ SPÉCIALE venant de l'excellence du sacrement DE L'EUCCHARISTIE : *"Telle est l'efficacité de sa vertu propre, que le désir même de ce sacrement obtient à l'homme la grâce qui le vivifie spirituellement"*. Quelle que soit d'ailleurs l'explication, le fait reste, pour lui, hors de conteste : *L'effet du sacrement de l'Eucharistie, l'unité du Corps mystique sans laquelle il n'est point de salut possible, peut être obtenu avant la réception du sacrement, par le désir de recevoir le sacrement.*

C'est cette doctrine de saint Thomas que reprendra, quelques siècles plus tard, en s'appuyant sur la Tradition, le Concile œcuménique de Trente, dans ses décrets dogmatiques sur l'Eucharistie.

On y lit au chapitre VIII de la XIIIe session :

"Quant à l'usage que l'on doit faire de l'Eucharistie, nos Pères ont légitimement et sagement distingué trois façons de recevoir ce saint sacrement.

Quelques-uns le reçoivent seulement sacramentellement, ce sont les pécheurs ; d'autres, sacramentellement et spirituellement, ce sont ceux qui, s'étant éprouvés et préparés, s'approchent de la Table Sainte avec la robe nuptiale ; d'autres enfin spirituellement seulement, ce sont ceux qui MANGENT CE PAIN CÉLESTE EN DÉSIR, avec une Foi vive animée par la Charité, ET qui EN SENTENT AUSSI LE FRUIT ET L'UTILITÉ".

Le catéchisme romain du Concile de Trente, formulaire officielle de la doctrine romaine, publié par les Papes Pie V et Clément XIII en vertu d'un décret du Concile de Trente, transmettra aux pasteurs des âmes cette doctrine.

Le paragraphe 55 du chapitre IV de la IIe. partie a pour titre : *"De combien de façons pouvons-nous communier au Corps et au Sang du Seigneur ?"*

*"ON DOIT ENSEIGNER AUX FIDÈLES", y lit-on, "quels sont ceux qui peuvent profiter des fruits admirables de l'Eucharistie, et leur dire QU'IL N'Y A PAS QU'UNE MANIÈRE DE COMMUNIER, afin que le peuple fidèle se porte avec une sainte émulation vers les meilleurs dons..."*

Il reprend alors les paroles mêmes du Concile, s'appuyant sur le témoignage de nos Anciens dans la Foi, pour ranger près de la communion sacramentelle la communion spirituelle et lui attribuer les mêmes effets.

Pas tout à fait cependant : car là où le Concile avait dit simplement que la communion spirituelle procure le fruit et l'utilité de la communion sacramentelle, il précise -conformément à ce que nous avons vu dans saint Thomas - : *"si non omnes, maximos certe utilitatis fructus consequuntur"* : SI LA COMMUNION SPIRITUELLE NE PROCURE PAS ABSOLUMENT TOUS LES FRUITS DE LA COMMUNION SACRAMENTELLE, ELLE NOUS EN PROCURE CERTAINEMENT TOUS LES PLUS GRANDS.

Le décret de Trente, remarque le cardinal de Lugo, semblait favoriser les théologiens qui attribueraient à la communion spirituelle une valeur *ex opere operato*.

Aussi Suarez et Velasquez s'élevèrent contre eux ; mais comme il faut expliquer les mots du Concile : *ils sentiront le fruit et l'utilité du sacrement*, le cardinal de Lugo s'essaie à les expliquer ainsi :

"Par la communion spirituelle, on reçoit d'abord l'accroissement de grâce que l'on aurait reçu de la communion sacramentelle, parce que le désir de communier apporte à l'âme une augmentation de la grâce sanctifiante et des dons de Dieu. Même il arrive souvent que quelqu'un, à cause de sa grande ferveur, puise plus de grâces dans une communion spirituelle qu'un autre dans une communion sacramentelle. Cette grâce est dite venir du sacrement, non par la vertu du sacrement, mais parce que le sacrement est l'objet du désir : ainsi le désir du martyr peut équivaloir au martyr."

*"Quant aux fruits secondaires de la communion sacramentelle, on peut les recevoir du sacrement, non comme un droit : de condigno, ex opere operato, - mais de congruo, impetratorie, de façon "impétratoire" : Dieu infiniment miséricordieux faisant à l'âme, à cause de l'excellence du sacrement de l'Eucharistie que l'on désire, les grâces qu'auraient apportées le sacrement reçu"* (de Lugo B. 13-5 I, n°1 et 2).

Saint Thomas avait donné une raison analogue pour la justification des adultes par le baptême de désir : *"Dieu dont la puissance n'est pas liée par les sacrements visibles, sanctifie intérieurement l'âme*

à cause de ce désir qui procède de la foi opérant dans la charité"(q.6).

De nos jours, les solides auteurs spirituels qui ont traité de la communion spirituelle, le P. Mullendorf en Allemagne, le P. Chauvin chez nous, après Mgr. de Gibergues, s'en tiennent à saint Thomas et au Concile de Trente.

Puisque c'est ce que l'Église, dans le Catéchisme de Trente, demande à tous les pasteurs des âmes de prêcher, c'est ce que nous dirions aussi aux âmes :

"QUAND LA COMMUNION SACRAMENTELLE EST IMPOSSIBLE, IL EST UNE AUTRE MANIÈRE DE COMMUNIER ET DE RECEVOIR LE FRUIT MÊME DU SACREMENT, "*rem sacramenti*", et, avec lui, sinon tous les effets, du moins CERTAINEMENT TOUS LES PLUS GRANDS : C'EST LA COMMUNION SPIRITUELLE.

Les Saints, instruits par le Ciel, ne parlent pas autrement que l'Église, ses docteurs, et ses théologiens.

"*Toutes les fois que tu me désires*", disait Notre Seigneur à sainte Mechtilde, "*tu m'attires à toi. Un désir, un soupir suffit pour me mettre en ta possession*".

"*Ton désir de me recevoir a si vivement touché mon Cœur*", dit le Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie, "*que si je n'avais pas institué ce sacrement, je l'aurais fait en ce moment pour me rendre ton aliment... Je prends tant de plaisir à être désiré qu'autant de fois le cœur forme ce désir, autant de fois je le regarde amoureusement pour le tirer à moi*".

C'est encore Notre Seigneur qui disait à la bienheureuse Ida de Louvain : "*Appelle-moi, et je viendrai*".

- "*Venez Jésus*", implora-t-elle aussitôt, et, tandis qu'elle se sentait remplie de bonheur comme si elle avait communié : "*En quelque lieu, en quelque manière qu'il me plaît*", lui dit Jésus, "*je puis, je veux, je sais satisfaire les saintes ardeurs d'une âme qui désire*".

Et c'est le Christ encore qui chargeait sainte Marguerite de Cortone de rappeler à un religieux la parole de saint Augustin : "*Crois... et tu auras mangé*". Cette "*mise en possession du Christ*", cette "*façon mystérieuse par laquelle le Christ se fait vraiment notre aliment*", cette "*venue en nous du Christ*", ce "*regard merveilleux qui nous attire à lui*", cette "*manducation spirituelle du Christ*" qui est le fruit propre de l'Eucharistie, s'accompagnera aussi, toujours au témoignage des saints, de la plupart des autres effets de la communion sacramentelle.

La liturgie appelle celle-ci "*la nourriture et le remède*", "*cibus, remedium*".

Saint Augustin appelle celle-là "*le pain du cœur et la guérison du cœur*".

Celle-ci est "*l'aliment quotidien de la ferveur*", et le saint Curé d'Ars dit de celle-là : "*La communion spirituelle fait à l'âme comme un coup de soufflet sur un feu couvert de cendres et qui commence à s'éteindre*".

Quand nous sentons l'amour de Dieu se refroidir, vite ! la communion spirituelle !".

"Celui qui mange ma chair vivra par Moi", avait dit Notre Seigneur dans l'Évangile, et il disait à sainte Mechtilde : "*A ton réveil, soupire après moi de tout ton cœur ! Aspire-moi par un soupir d'amour et je viendrai en toi, j'opérerai en toi toutes tes œuvres, je souffrirai en toi toutes tes souffrances*".

On sait le retentissement éternel d'une communion sacramentelle : "*Chaque fois*", dit Notre Seigneur à sainte Gertrude, "*qu'on regarde avec dévotion la sainte Hostie, on augmente son bonheur éternel*".

et on se prépare pour là-haut autant de délices qu'on aura multiplié ces regards d'amour et de désirs vers l'Eucharistie".

Saint Alphonse Rodriguez et sainte Gertrude avouaient avoir reçu parfois "plus de grâces d'une communion spirituelle que d'une communion sacramentelle".

"Par la communion spirituelle", disait saint Léonard de Port-Maurice, "beaucoup d'âmes sont arrivées à une haute perfection".

- "Votre âme", écrivait-il un jour, "en retirera de très grands fruits ; si vous le faites souvent, je vous donne un mois de temps pour être tout à fait changé, mais soyez persévérant."

"Par une communion spirituelle", déclarait sainte Thérèse (d'Avila), "la venue de Notre-Seigneur en mon âme y produit comme une douce chaleur qui peut durer plusieurs heures".

"C'est par la communion spirituelle", témoignait le bienheureux Pierre Favre, "qu'on se prépare à recevoir de plus grandes grâces de la communion sacramentelle".

Et saint J.-B. Vianney se consolait par elle de ne communier qu'une fois par jour : "Nous ne pouvons pas recevoir Notre-Seigneur plusieurs fois par jour", disait-il, "mais si nous l'aimons véritablement, nous y suppléerons en nous unissant à lui par la communion spirituelle".

Pour finir, ce cri de sainte Angèle de Foligno : "Si mon confesseur ne m'avait pas appris cette manière de communier, je n'aurais pu vivre !".

Ne pouvons-nous pas conclure cet exposé de l'efficacité de la communion spirituelle en disant avec Mgr. de Gibergues : "La communion spirituelle est peu connue, dans sa puissante efficacité, et trop peu pratiquée. On n'apprécie pas assez son étonnante valeur".

Nous le disions nous-mêmes dernièrement à S. Exc. Mgr. Gerlier, et il nous répondit aussitôt : "Vous me parlez exactement comme le Pape me parlait il y a quelques jours. Je lui demandais de permettre aux grands malades de nos pèlerinages de communier chaque jour sans être à jeun ; et, au lieu de me répondre avec élan, comme je m'y attendais, qu'il accordait la permission, je fus étonné de l'entendre me dire : "Mais on n'apprécie pas assez, dans ce cas, la communion spirituelle ! Voyez donc ce qu'en dit Alphonse de Liguori".

Saint Alphonse de Liguori redit lui aussi qu'elle est une vraie communion.

"O merveilleuse puissance de l'âme humaine", écrit encore Mgr. de Gibergues. "Pouvoir qui permet à chacun de nous de réaliser pour lui-même d'une certaine manière ce que le prêtre accomplit pour tous les fidèles.

Un pauvre sauvage n'a plus de prêtre pour le baptiser, mais il fait monter vers le Seigneur la clameur de son désir : le voilà baptisé !

Une pauvre pécheresse se tourne vers Dieu : elle a soif d'amour et de pardon : la voilà pardonnée.

Vous ne pouvez vous approcher de la Sainte Table ; dites à Jésus : Venez, je meurs sans vous ! Jésus accourra, vous aurez communié.

Pendant la messe, Jésus s'élance à la voix de son ami qui l'appelle : le voilà entre les mains du prêtre. Âme pieuse, vous formulez dans votre cœur un désir ardent : Jésus s'élance vers son épouse bien-aimée, le voilà dans votre cœur !

La créature devient maîtresse de Dieu. La communion spirituelle est vraiment une toute-puissance

donnée à la créature sur le Créateur, elle est bien, comme le dit le P. Faber, une des plus grandes puissances de la terre."

## CONCLUSION PRATIQUE

-I-

En quoi consiste au juste la communion spirituelle ?

En un désir sincère de recevoir Jésus dans l'Eucharistie, désir né d'une foi vive et animé par la charité surnaturelle. Ainsi la définit Suarez, après saint Thomas.

Le Concile de Trente disait d'une façon plus réaliste :

"Elle consiste à manger en désir le pain céleste, avec une foi vive qui agit par amour".

La formule la plus simple serait : "*Veni, Domine Jesu ! Venez, Seigneur Jésus !*", ou celle de nos petits Croisés : "Jésus-Hostie, j'ai faim de vous".

Mais la communion spirituelle suppose :

1° qu'on peut vivre sacramentellement : les anges ne peuvent faire la communion spirituelle ;

2° qu'on ne peut en ce moment communier sacramentellement : sinon le désir n'étant pas sincère en serait inefficace ;

3° qu'on a la foi et qu'on est en état de grâce ou que l'acte de charité nous y met.

-II-

Rôle de la communion spirituelle dans la vie des Chrétiens

A) Avant la première Communion :

Si c'est une communion spirituelle, faite en leur nom par l'Église, dans le baptême, sacrement de la communion de désir, qui a donné aux baptisés la vie surnaturelle, la communion spirituelle aura plus d'efficacité encore, remarque le P. Mullendorf, chez l'enfant qui, déjà baptisé, pourra mériter, et qui désire de lui-même cette communion dont il a déjà quelque connaissance et quelque amour.

Si la communion spirituelle est vraiment une communion, où l'âme se nourrit spirituellement du Christ, pour en vivre et être de plus en plus incorporée à lui, ce sera donc, entre le baptême et la première confession ou communion, la grande nourriture de vie divine du petit baptisé, ce qui va surtout accroître sa taille spirituelle, sa vie de Christ.

Avec quel soin les mères chrétiennes, ou leurs suppléantes pour l'éducation religieuse des enfants, catéchistes et zélatrices de Croisade, devront-elles faire les meilleurs efforts pour faire désirer aux enfants, le plus vite possible et le plus souvent possible, de recevoir Jésus dans la petite Hostie. Elles seront ainsi les mamans nourricières de l'âme des petits.

Cette formation à la communion spirituelle fervente et fréquente croîtra, bien entendu, avec l'approche de la première Communion, aiguisant cet appétit spirituel du sacrement qui permettra au petit communiant de profiter pleinement de sa première nourriture eucharistique sacramentelle.

## B) Après la première communion :

La communion spirituelle devrait avoir sa place :

1° D'abord, à un moment fixe, tous les matins où l'on ne peut communier. Et ne pourrions-nous pas poser en principe que TOUT VRAI CHRÉTIEN DOIT COMMUNIER TOUS LES JOURS : OU SACRAMENTELLEMENT, OU, s'il ne le peut, SPIRITUELLEMENT.

### L'Eucharistie est le pain du jour.

2° Mais, en plus de cette communion quotidienne, sacramentelle ou spirituelle, comme il faudrait que l'habitude de la communion spirituelle soit prise par tous : par exemple, *le soir, avant le coucher*, en pensant à la communion du lendemain, et le matin, après l'offrande, dès le réveil : "A ton réveil", disait Notre Seigneur à sainte Mechtilde, "souple après moi de tout ton cœur" ; à la communion de la messe, si l'on ne peut vraiment pas communier sacramentellement : "Alors, il faut dévorer des yeux de l'esprit ce divin aliment, ouvrir la bouche de son âme avec un ardent désir de le recevoir (Rodriguez) ; au début et à la fin d'une visite au Saint Sacrement, comme le recommande saint Alphonse de Liguori ; en passant devant une église et en voyant un clocher.

Peut-être pourrait-on y penser avant le repas, au lieu de se jeter sur la nourriture corporelle. Sainte Marguerite-Marie fit faire à ses novices, pendant une retraite, cinq communions spirituelles par repas. Elle-même, pendant une retraite, la faisait à chaque morceau qu'elle prenait.

Dans le catéchisme et les réunions de Croisade eucharistique, ne pourrait-on pas, après avoir fait comprendre aux enfants la valeur de la communion spirituelle, en faire l'objet d'un effort particulier qu'on marquerait de façon spéciale au Trésor du Sacré-Cœur. On y attacherait une grande importance et on signalerait les progrès ?

La grâce fera le reste.

"*Sitit sitiri*". Jésus a soif qu'on ait soif de lui.

"*Qui edunt me adhuc esurient*". Celui qui me mange aura encore faim. Plus nous le mangerons spirituellement ou sacramentellement, plus nous aurons faim de Jésus.

Et nous arriverons à cette soif insatiable de communier que le Sacré-Cœur donnait à sainte Marguerite-Marie comme la marque qu'elle était conduite par le Saint-Esprit :

"Tu reconnaîtras que c'est mon Esprit qui te guide, en ce qu'il te donne une soif insatiable de communier !".

Nihil obstat : Toulouse 12/9/1934 Louis Sempé, S.J. R.P. J.M. Derély

Imprimatur : Toulouse 26/9/1934 J. Délies, v.g.